



# Réserve Naturelle GORGES DE L'ARDECHE



Plan de gestion de la réserve 2022 - 2031

## TOME II : Programmation de la gestion 2022-2026



*Plan de gestion 2022-2031 de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche  
Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche  
Tome II – Programmation de la gestion 2022-2026*

# Table des matières

<b>RAPPEL DE LA GESTION ANTERIEURE</b> .....	<b>3</b>
<b>PREAMBULE METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>5</b>
<b>1. LES ENJEUX PRIORITAIRES DE LA RESERVE NATURELLE</b> .....	<b>7</b>
1.1. LES ENJEUX DE CONSERVATION .....	7
1.1.1. <i>Enjeu I - Les milieux forestiers</i> .....	7
1.1.2. <i>Enjeu II - Les milieux rupestres</i> .....	7
1.1.3. <i>Enjeu III - Les milieux aquatiques et rivulaires</i> .....	8
1.1.4. <i>Enjeu IV - Les milieux souterrains</i> .....	8
1.2. LES FACTEURS CLES DE LA REUSSITE.....	9
1.2.1. <i>FC I : L'ancrage territorial et la gestion de la fréquentation</i> .....	9
1.2.2. <i>FC II : L'amélioration des connaissances</i> .....	9
1.2.3. <i>FC III : Le fonctionnement de la structure gestionnaire</i> .....	10
<b>2. LES OBJECTIFS A LONG TERME (OLT)</b> .....	<b>11</b>
2.1. LES OLT LIES AUX ENJEUX ECOLOGIQUES .....	11
2.1.1. <i>OLT I - Maintenir l'intégrité écologique et favoriser la fonctionnalité de la forêt</i> .....	11
2.1.2. <i>OLT II - Préserver la fonctionnalité des écosystèmes rupestres</i> .....	12
2.1.3. <i>OLT III - Favoriser l'amélioration de la fonctionnalité de la rivière et des milieux rivulaires</i> .....	13
2.1.4. <i>OLT IV - Préserver la fonctionnalité des milieux souterrains et protéger le patrimoine culturel, géologique et biologique</i> .....	14
2.2. LES OLT LIES AUX FACTEURS CLES DE LA REUSSITE.....	15
2.2.1. <i>FC I Favoriser l'appropriation de la réserve et de ses enjeux</i> .....	15
2.2.2. <i>FC II Améliorer les connaissances fondamentales et appliquées</i> .....	16
2.2.3. <i>FC III Atteindre une gestion optimale de la réserve et favoriser une démarche écoresponsable</i> .....	16
<b>3. LE PROGRAMME D' ACTIONS</b> .....	<b>17</b>
3.1. TYPES D' OPERATION ET NIVEAUX DE PRIORITE .....	17
3.1. RECAPITULATIF DES OPERATIONS PAR OBJECTIFS OPERATIONNEL ET OBJECTIF A LONG TERME .....	20
3.2. LES FICHES ACTIONS .....	27
3.2.1. <i>Description de la fiche action 'type'</i> .....	27
3.2.2. <i>Précisions sur les fiches actions</i> .....	28
<b>4. LE CALENDRIER ET COUTS PREVISIONNELS DES OPERATIONS</b> .....	<b>29</b>
4.1. CALENDRIER D' ACTIONS PREVISIONNEL.....	30
4.2. COUTS PREVISIONNELS.....	34
4.3. PLAN DE FINANCEMENT .....	38
4.3.1. <i>Les principaux financeurs</i> .....	38
4.3.2. <i>Autres sources de financement potentielles</i> .....	40
<b>ANNEXE 1</b> .....	<b>43</b>

## Rappel de la gestion antérieure

Depuis 1997, le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche est gestionnaire de la réserve naturelle nationale (renouvellement de la convention Etat-SGGA, validé en Comité Consultatif le 25 janvier 2022). Il a élaboré les deux premiers plans de gestion de la réserve naturelle (1999-2003 et 2008-2012) à partir des différentes études et inventaires menés depuis la création de la réserve en 1980. Sur le même secteur, le SGGA gère également, en synergie avec la réserve, l'Espace Naturel Sensible des gorges de l'Ardèche (périmètre regroupant le site classé du Pont d'Arc et la RNNGA) et les sites Natura 2000 Basse Ardèche Urgonienne (ZSC) et Basse Ardèche (ZPS) respectivement au titre des directives européennes 'Habitat-Faune-Flore' et 'Oiseaux'. La gestion du site ENS et les sites Natura, est définie par un Document unique de gestion (DOCUG) rédigé en 2014, dont les enjeux et les opérations s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de gestion de la réserve.

A partir de 2012, un processus de révision du périmètre de la réserve et de la réglementation a été amorcé. Il a été convenu de finaliser ce processus avant la rédaction du 3<sup>ème</sup> plan de gestion, de sorte à l'établir, au regard du nouveau périmètre auquel la rivière était nouvellement incluse. Ainsi depuis 2012, le SGGA s'est engagé à assurer la gestion du site, sous le contrôle du Préfet, dans le respect de la réglementation et de la convention fixant les modalités de gestion de la réserve, après avis du Comité Consultatif, selon les Objectifs prioritaires à Long Terme (OLT) suivants :

- Préserver les habitats naturels et les espèces patrimoniales ;
- Accroître la biodiversité du site ;
- Améliorer les connaissances ;
- Maintenir et/ou restaurer les corridors biologiques favorables aux habitats et espèces présents dans la réserve naturelle (sites Natura 2000, fleuve Rhône, rivière Ardèche, forêts et garrigues gardoises...) ;
- Maîtriser la fréquentation touristique et sportive de la réserve naturelle ;
- Renaturer le site ;
- Assurer la vocation pédagogique et culturelle de la réserve naturelle ;
- Renforcer et affirmer le caractère et l'identité " réserve naturelle " ;
- Être à l'origine, orienter et favoriser les travaux de recherche scientifique dans la réserve naturelle.

En tenant compte des objectifs, le SGGA a pu développer de multiples partenariats avec des associations (LPO, Migrateurs-Rhône-Méditerranée, Conservatoire des Espaces Naturels, Fédération de pêche et des chasseurs, ...), des acteurs du monde sportif (Comités Départementaux de Spéléologie et d'Escalade, organisateurs de manifestations), le secteur touristique (ADT, Office du tourisme Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc, guides nature labélisés, entreprises de location de canoës) des propriétaires (Association foncière Pastorale des plateaux de la Dent de Rez), des chasseurs (ACCA et Sociétés de Chasse locales), des centres de formation (CREPS Rhône-Alpes, BTS gestion protection de la nature d'Aubenas), des techniciens de l'environnement et de l'agriculture (ONCFS, ONEMA, ONF, Chambre d'Agriculture...), des collectivités (Conservatoire Botanique National du Massif central, EPTB Ardèche, Départements de l'Ardèche et du Gard), des services de l'Etat (Inspection Académique, Jeunesse et Sport, DDT, DREAL)...

Les différents efforts du SGGA dans les **domaines de la préservation et de la maîtrise de la fréquentation** lui ont permis d'obtenir des résultats tangibles sur le plan de la conservation et de



l'amélioration des connaissances pour des espèces remarquables comme : l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère, les chiroptères, les odonates, les syrphes, le Genévrier de Phénicie, les pelouses psammophiles sur dunes de sable, la flore des parois rocheuses... mais également sur celui de l'augmentation de la biodiversité avec les retours d'espèces comme le Faucon Pèlerin, le Vautour percnoptère, la Loutre d'Europe, l'Apron du Rhône...

L'ensemble des données naturalistes a été renseigné dans la base de données scientifique SERENA administrée par l'association Réserves Naturelles de France.

**Le SGGA a également réalisé des travaux de restauration et de protection de milieux naturels et du patrimoine culturel** comme : la restauration et protection des dunes de Gaud, la gestion concertée de cavités pour la protection des chauves-souris et la mise en protection de cavités à enjeu majeur, l'entretien régulier des placettes de nourrissage en faveur du Vautour percnoptère, l'aménagement d'un passage sur le sentier de randonnée pour la protection d'une tuffière, la restauration et l'entretien des ruines de la Maladrerie des Templiers en partenariat avec le Département du Gard et la DRAC Occitanie, l'entretien des abords des aires des bivouacs et des zones destinées aux visiteurs, le nettoyage de la route touristique, des bivouacs, de la rivière et de ses abords (chantier de dépollution de la Fare, nettoyage des gorges etc...).

**Dans le domaine de la surveillance et de la gestion de la fréquentation**, le SGGA a assuré :

- La Police de la nature en lien sous la coordination du Procureur de la République de l'Ardèche et du Préfet (MISEN), en partenariat avec l'OFB, l'ONF et la Gendarmerie Nationale pour lutter principalement contre les pratiques du bivouac sauvage, du feu, de la circulation d'engins motorisés.
- La gestion de la fréquentation pédestre avec l'entretien annuel et régulier des 10 sentiers de randonnée pédestre entretenus par le SGGA (plus de 90 km de sentier).
- La maîtrise de la fréquentation avec la gestion des bivouacs de Gaud et de Gournier, lieux d'accueil et d'information du public.

**Le gestionnaire a largement développé son activité pédagogique** en relation avec la réserve naturelle, un des objectifs prioritaires du plan de gestion, en développant de nombreuses activités :

- Des animations nature et activités pédagogiques (aux bivouacs, dans les 16 communes adhérentes, dans les écoles, au Pont d'arc et au sein de la réserve...), par le biais de ses animateurs permanents, saisonniers et des écogardes saisonniers.
- Des outils pédagogiques ou de médiation, à destination des scolaires (espace pédagogique de Gaud), des professionnels de sports de nature (outils pédagogiques 'escalade', spéléologie', canoë/paddle), et du grand public (livret loutre/castor, livret forêt, plaquette chauves-souris...)

L'évaluation du deuxième plan de gestion, réalisée par le SGGA avec l'aide du Conseil Scientifique de la RNNGA, a été validée par le Comité Consultatif, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

# Préambule méthodologique

Le plan de gestion est un document obligatoire dont les réserves doivent se munir afin de définir, programmer et contrôler la gestion de manière objective et transparente. C'est un document stratégique qui présente une vision à long terme de la gestion d'un site tout en développant une programmation opérationnelle à moyen et court terme.

Il suit la nouvelle méthodologie des plans de gestion des espaces protégés développée par Réserves Naturelles de France (2016), se substituant à l'ancien « *Guide méthodologique des plans de gestion de réserve naturelle* ».

La méthode consiste à définir la gestion de la réserve autour **d'enjeux environnementaux** (biologique, géologique, écologique...) pour lesquels le gestionnaire a une **responsabilité**. Ces enjeux ont été identifiés à travers l'analyse de la sensibilité du patrimoine naturel, de sa représentativité et de leur rôle fonctionnel au sein du site.

En parallèle, un certain nombre d'aspects relatifs à l'appropriation du site par les acteurs du territoire (l'ancrage territorial), à la connaissance et au bon fonctionnement de la structure gestionnaire, ont été identifiés comme des **Facteurs Clés de la réussite** (FC). Leur intégration contribue fortement à la réussite de la gestion conservatoire de la réserve naturelle.

A chacun des enjeux « patrimoine naturel » et des facteurs-clé (FC) est associé un **Objectif à Long Terme** (OLT) qui fixe les orientations de gestion pour plusieurs décennies. Il s'agit donc d'un choix stratégique engageant les acteurs sur le long terme, qui guidera la gestion vers l'atteinte d'un état de conservation (ou de fonctionnement) souhaité, par rapport à la situation actuelle de l'enjeu.

De multiples facteurs naturels ou anthropiques agissent positivement (leviers/opportunités) ou négativement (pressions/menaces) sur l'état et l'évolution des enjeux. Ces **facteurs d'influence** ont été identifiés au cours de l'évaluation de l'état de conservation des enjeux. Ce sont les causes du bon ou mauvais état de conservation constaté, sur lesquelles le gestionnaire cherche à intervenir à travers la formulation d'**Objectifs Opérationnels** (OP). Ces derniers encadrent la stratégie d'action mise en œuvre sur le terrain afin de tendre progressivement vers l'atteinte des objectifs à long terme. L'accomplissement des différents OP nécessite la mise en place d'une ou plusieurs opérations, chacune décrite par une fiche-action (cf Tome III : catalogue d'actions). Un programme d'actions a été ainsi défini pour les 5 premières années du plan de gestion (2022-2026).

La nouvelle méthodologie porte désormais **l'évaluation** au cœur du plan de gestion. Cette évaluation permet de mesurer si les effets de la gestion (technique, juridique, financière...) produisent les résultats attendus. Elle repose sur trois types d'indicateurs :

- Les **indicateurs de réalisation**, qui permettent **chaque année** de vérifier l'état d'avancement de la programmation.
- Les **indicateurs de pression**, relatifs aux facteurs d'influence, dont l'évaluation à **moyen terme**, renseigne sur l'atteinte des objectifs opérationnels (OP).
- Les **indicateurs d'état** des enjeux, qui analysent la progression vers l'atteinte des objectifs à long terme (OLT).

L'évaluation permet au gestionnaire de rapporter auprès des multiples parties prenantes représentées au comité consultatif, les résultats de la gestion et de développer une gestion adaptative en réorientant au besoin, les objectifs opérationnels et actions, lors des points d'étapes intermédiaires (ex : à mi-plan).

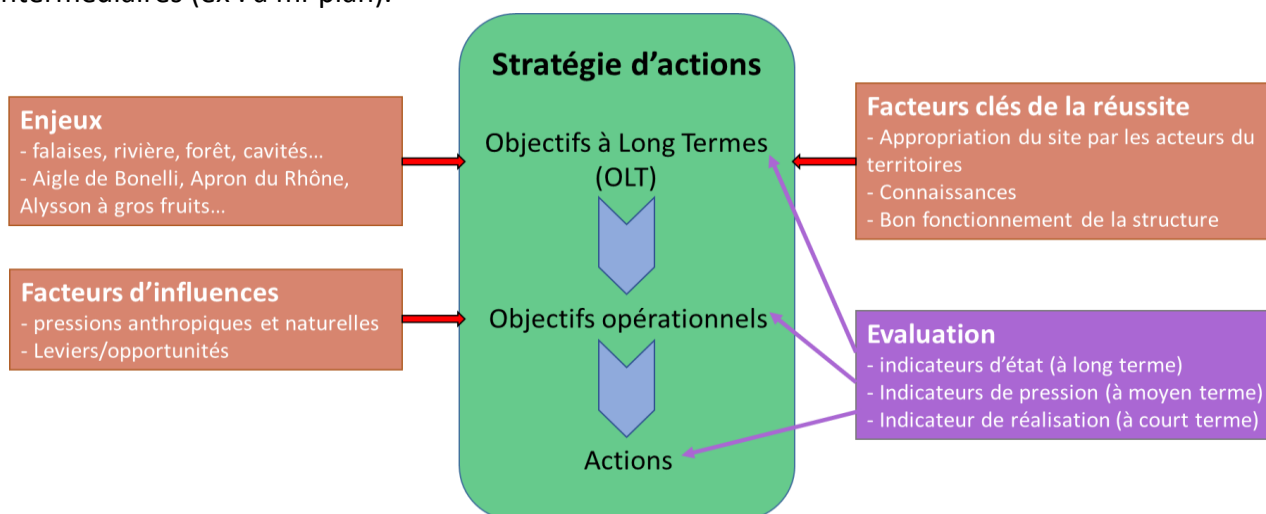


Figure 1 : Méthodologie d'élaboration du plan d'actions

La nouvelle programmation 2022-2026 (1<sup>ère</sup> phase du plan de gestion 2022-2031), propose à titre indicatif, un niveau de **priorité** pour chacune des actions au regard de l'importance du sujet et de la capacité du gestionnaire à actionner certains leviers (moyens humains, techniques, financiers, juridiques, opportunités de partenariat etc...). Cette classification des actions repose sur 3 niveaux de priorité :

**Priorité 1** : Opération à réaliser ou à engager idéalement au cours du plan de gestion (10 ans)

**Priorité 2** : Opération à engager ou à réaliser préférentiellement au cours du plan de gestion, qui repose sur des leviers que ne maîtrisent pas forcément le gestionnaire.

**Priorité 3** : Opérations secondaires, reconductibles, à engager selon les opportunités et les moyens disponibles.

La méthodologie RNF classe les actions en 9 catégories, chacune désignée par un code à deux lettres

Tableau 1 : Codification des actions (méthodologie RNF)

Prioritaire	CS	Connaissance et suivi continue du patrimoine naturel
	SP	Surveillance du territoire et police de l'environnement
	EI	Prestation de conseil, étude et ingénierie
	PA	Intervention sur le patrimoine naturel
	CI	Création et maintenance d'infrastructures d'accueil
	MS	Management et soutien
Secondaire	CC	Création de supports de communication
	IP	Intervention sur le patrimoine naturel
	PR	Participation à la recherche

Chaque opération sera donc identifiée à l'aide d'un code action (domaine d'activité + un numéro), son intitulé et sa priorité.

# 1. Les enjeux prioritaires de la Réserve naturelle

## 1.1. Les enjeux de conservation

Les enjeux désignent littéralement « **ce qu'il y a en jeu** », c'est-à-dire ce qui est à gagner ou perdre. Ils sont identifiés lors de l'analyse des éléments du patrimoine (naturel, géologique ou culturel) et du fonctionnement (écologique et socio-économique) décrits dans le diagnostic et pour lesquels le gestionnaire a une responsabilité.

Le diagnostic (Tome 1) a permis d'identifier **4 enjeux** relatifs à la conservation du patrimoine naturel qui mettent en lumière les responsabilités de la réserve concernant les milieux **forestiers, rupestres, rivulaires et souterrains**.

### 1.1.1. Enjeu I - Les milieux forestiers

La réserve est en grande partie occupée par les milieux forestiers. L'entité naturelle globale désignée comme « forêt méditerranéenne » présente un caractère original et relativement rare (étendue, homogénéité, ancienneté, niveau de maturité...) pour le sud de la France et pour les espaces naturels protégés. Elle abrite une grande diversité d'espèces et d'habitats dont certains d'intérêts communautaires (chênaies vertes méso-méditerranéennes notamment). Même si la forêt des gorges peut être considérée comme relativement jeune (au regard de l'âge des peuplements), la forte baisse des activités d'exploitation depuis les années 50, ainsi que les orientations de gestion vers des alternatives aux coupes rases permettent d'envisager, sa libre évolution vers des stades forestiers plus matures. L'avancement de la **maturité forestière** est propice aux **dynamiques** et à la **biodiversité forestière**, indispensables pour améliorer la **résilience** de la forêt et développer les **services écosystémiques** (stockage du carbone, régulation du climat, stockage/épuration de l'eau, écrêtage des crues, protection des sols, fourniture en biens et services...). Au-delà de la maturité, les dynamiques forestières dépendent également de la présence des **ongulés sauvages** dont les populations sont aujourd'hui très déséquilibrées (absence du cerf, du chamois, forte abondance de sangliers, faible niveau de population du chevreuil...) dans les gorges de l'Ardèche et plus largement, sur l'ensemble du département. Pourtant, les ongulés font partie intégrante de l'écosystème forestier et contribuent aux valeurs économiques et culturelles d'un territoire, notamment à travers le tourisme et la chasse. Toutefois, lorsque des densités deviennent trop importantes, les ongulés peuvent engendrer des dégâts et des répercussions négatives. Ainsi, en complément de la chasse, la présence de prédateurs joue un rôle indéniable dans l'équilibre des populations d'ongulés sauvages, concourant ainsi au maintien des fonctionnalités forestières. **La concertation entre acteurs est indispensable** pour garantir à long terme, la **préservation des écosystèmes forestiers** de la réserve, éviter les conflits d'intérêts et définir de manière consensuelle, les orientations de gestion pour garantir un équilibre sylvo-cynégétique.

### 1.1.2. Enjeu II - Les milieux rupestres

La réserve naturelle des gorges de l'Ardèche offre une très grande diversité de contextes et de milieux rupestres (falaises, vires, dalles, éboulis...) à l'origine d'un très fort capital naturel et paysager à préserver. Ce sont des milieux peu accessibles, où l'influence de l'homme a été quasiment nulle voire inexistante, souvent peu dynamiques et très exigeants pour les espèces qui s'y installent (chaleur, aridité, verticalité, disponibilité en nutriments...). Lieu de reproduction

d'espèces à très forte valeur patrimoniale, comme l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère, le Vautour fauve, le Faucon Pèlerin, le Hibou grand-duc, les chauves-souris (Molosse de Cestoni) mais également refuge d'espèces végétales comme le Genévrier de Phénicie, l'Éphédra à chatons opposés, ou l'Alysson à gros fruits ou bien encore, le groupe des lichens rupicoles, les falaises représentent un enjeu majeur pour la conservation de ce patrimoine naturel souvent très vulnérable et où la connaissance reste à améliorer.

En effet, la biodiversité des falaises est soumise à l'impact des chèvres férales (impact sur la flore rupestre à fort enjeu de conservation, érosion des sols etc...), ainsi qu'au dérangement (oiseaux et chauve-souris rupestres) et aux dégradations, liés aux diverses pratiques de loisirs et de survol (drone, avion, ULM...).

### *1.1.3. Enjeu III - Les milieux aquatiques et rivulaires*

La rivière Ardèche traverse les gorges d'une extrémité à l'autre de la réserve. Elle contribue largement au maintien d'une grande diversité d'habitats rivulaires en particulier d'intérêts communautaires dont une partie est directement liée à la dynamique du cours d'eau (forêt alluviale, plaquage nitrophile, dunes et bancs de galets...). Celle-ci est notamment caractérisée par ses crues morphogènes fréquentes qui assurent un remaniement sédimentaire, indispensable aux milieux ouverts comme les bancs de galets et les pelouses psammophiles riches en espèces pionnières caractéristiques. De nombreuses espèces à forts enjeux de conservation sont également dépendantes des fonctionnalités et du bon état écologique de la rivière et des milieux rivulaires. Citons notamment, l'Apron du Rhône, l'Alose feinte du Rhône, la Cordulie splendide, la Cordulie à corps fin, la Loutre, le Castor.

La fonctionnalité alluviale de l'Ardèche, la préservation des habitats et espèces restent cependant impactées par un déficit sédimentaire (seuils et barrages, extraction historique), par les activités anthropiques (forte fréquentation estivale, pollutions, obstacles à la continuité écologique et sédimentaire en amont et en aval du site, marnage artificiel, ...), ainsi que par la dispersion des espèces exotiques envahissantes.

Il incombe à la fois au gestionnaire de la réserve et à l'établissement public territorial de bassin de l'Ardèche, d'inscrire les enjeux de la réserve, dans les politiques territoriales de l'eau et des milieux aquatiques.

### *1.1.4. Enjeu IV - Les milieux souterrains*

Le territoire de la Réserve, s'inscrit sur un massif karstique comportant une multitude de cavités (entre 700 et 2000 estimées dans les gorges). Nombre de ces cavités recèlent une richesse patrimoniale exceptionnelle tant du point de vue archéologique, géologique ou biologique (gites à chauves-souris, faune troglobie...). Sa préservation représente donc une responsabilité forte pour le gestionnaire. Ce patrimoine reste très peu dynamique et est en conséquence très sensible aux perturbations avec des impacts pouvant être irrémédiables, altérant le « capital patrimonial » du site sur le long terme. Il incombe aussi au gestionnaire de travailler à l'amélioration des connaissances sur le patrimoine des cavités en lien étroit avec le réseau de spéléologues du territoire afin d'éclaircir ses responsabilités en termes de conservation.



## 1.2. Les facteurs clés de la réussite

Ces enjeux concernent les aspects socio-économiques de la réserve et se distinguent des enjeux « écologiques » dans la mesure ou même s'ils ne représentent pas une finalité pour le gestionnaire, ils conditionnent fortement la réussite de la politique globale de gestion de la réserve.

**Trois Facteurs Clés de la Réussite (FC)** relatifs à **l'ancrage territorial**, le **fonctionnement** général de la structure et **l'amélioration des connaissances** ont été identifiés.

### 1.2.1. FC I : L'ancrage territorial et la gestion de la fréquentation

L'ancrage territorial fait référence à l'appropriation qu'ont les usagers des enjeux la réserve, c'est-à-dire à leur connaissance et leur perception de celle-ci. Il émane directement de l'image que renvoie la réserve et du lien qu'elle entretient avec le tissu local et le territoire.

Même si la priorité pour une réserve naturelle reste la conservation de son patrimoine naturel, il apparaît évident que la gestion d'un espace naturel protégé ne peut s'exercer qu'en prenant en considération le territoire sur lequel elle s'inscrit. C'est même un levier indispensable à l'accomplissement de sa gestion.

Le développement touristique du territoire porté sur les activités de pleine nature renforce d'autant plus cet enjeu. Les dispositifs de protection et la réglementation qui encadrent certaines pratiques ont un effet positif sur la préservation des espèces et des milieux. Ils contribuent à la préservation des enjeux du site tandis que les infractions et la surfréquentation ont des effets négatifs à travers des dérangements d'espèces, l'altération des habitats notamment patrimoniaux...

La forte fréquentation touristique actuelle implique donc pour le gestionnaire un travail conséquent de **médiation** et de **sensibilisation** mais aussi de **maitrise de la fréquentation**. Ce travail sera d'autant plus efficace qu'à travers l'implication de l'ensemble de la sphère socio-économique locale et l'appui des politiques territoriales. La conciliation des enjeux écologiques et socio-économiques constitue un objectif transversal visant **l'évolution des pratiques de manière compatible avec la préservation de enjeux du site**.

### 1.2.2. FC II : L'amélioration des connaissances

La connaissance du territoire, du patrimoine naturel et des activités humaines sur le site est indispensable pour le gestionnaire : « *pour protéger, il faut connaître* ».

L'amélioration des connaissances est essentielle afin de déterminer les responsabilités du site en matière de conservation, d'orienter la gestion le plus finement possible, d'évaluer l'état de conservation des enjeux mais aussi de mesurer les tendances évolutives du site.

Depuis son classement, la RNNGA a mobilisé des moyens importants pour la connaissance avec la mise en œuvre de nombreuses campagnes d'inventaires et l'appui à de nombreuses études scientifiques. Toutefois, la mise à jour du diagnostic a mis en lumière un manque de connaissances pour certains groupes taxonomiques, pour des habitats, vis-à-vis du fonctionnement de certains systèmes naturels ou de l'impact de certaines activités anthropiques.

L'acquisition de nouvelles données et la réactualisation des informations déjà acquises, sont donc nécessaires pour évaluer correctement l'état de conservation des enjeux, les menaces et identifier de nouvelles opportunités de gestion.

### *1.2.3. FC III : Le fonctionnement de la structure gestionnaire*

Comme pour toute réserve naturelle, un fonctionnement administratif et financier adapté et optimisé ainsi que le bon fonctionnement des organes de gouvernance est nécessaire pour garantir la mise en œuvre du programme d'actions et donc l'atteinte des objectifs de gestion.

Il repose essentiellement sur une bonne gestion du personnel, visant entre autres, le développement des compétences internes (techniques & administratives) et le bien-être au travail. Le bon fonctionnement dépendra également du développement d'outils performants (suivi administratif et financier, moyens techniques...) et de la capacité à mobiliser des moyens financiers et humains adaptés aux besoins. Enfin le portage politique, est un aspect clé dans la capacité du gestionnaire à mobiliser de nouveaux moyens et à l'intégration des enjeux de gestion de la Réserve dans les perspectives de développement du territoire.

Cette compétence de pilotage des ressources humaines, administratives et financières est assurée par la mutualisation des moyens administratifs, à l'échelle du périmètre d'adhésion de SGGA (16 communes), qui dépasse celui de la seule réserve naturelle.

## 2. Les objectifs à long terme (OLT)

Un objectif à long terme est formulé de sorte à atteindre, pour chaque enjeu, un état de conservation souhaité. Ces OLT orientent les choix de gestion à venir et sont définis pour plusieurs plans de gestion. Ils résultent d'un processus de concertation et de refonte des objectifs du plan précédent. Ils sont numérotés de I à VII, indépendamment d'une hiérarchisation. Pour chaque OLT correspond des objectifs opérationnels (OP) numérotés selon l'OLT (Par exemple VI.1). *On distingue les OLT liés aux enjeux écologiques (4 OLT) et ceux liés aux facteurs clés de la réussite (3 OLT).*

### 2.1. Les OLT liés aux enjeux écologiques

#### 2.1.1. OLT I - Maintenir l'intégrité écologique et favoriser la fonctionnalité de la forêt

La préservation de l'intégrité écologique de la forêt est une priorité pour le gestionnaire, c'est-à-dire que toutes les composantes de l'écosystème soient normales, préservées et qu'elles fonctionnent activement.

L'objectif pour le gestionnaire est donc d'atteindre un bon état de conservation des habitats forestiers et des espèces qui les composent, afin qu'ils puissent exprimer toutes leurs potentialités écologiques (naturalité) dont dépendent les services écosystémiques.

Le pilier de cette intégrité repose sur le « laisser faire », communément appelé la **libre-évolution**. En effet, l'évolution naturelle et spontanée, sans intervention humaine, permet le développement des dynamiques forestières complexes (flux de matière, de gènes, chaînes trophiques et biogéochimiques...) et des capacités régénératrices garantissant notamment une forte résilience face aux perturbations (maladies, parasites, changement climatique, pollution, EEE...) en trouvant elle-même un équilibre.

La notion de libre évolution renvoie au concept de **naturalité**, c'est-à-dire au caractère sauvage des milieux en faisant référence à leur organisation originale, leur complexité et à leur spontanéité (*Daniel Vallauri, À propos du concept de naturalité, Espaces naturels, janvier 2010, n°29*). Ce concept ne s'oppose pas fondamentalement aux activités humaines mais questionne leurs places en tentant d'organiser une réflexion pour minimiser leurs impacts sur la nature.

L'atteinte de l'objectif à long terme nécessite d'intervenir sur un certain nombre de facteurs d'influence :

- L'exploitation forestière dans la réserve et à proximité, sur laquelle le gestionnaire peut agir, à travers une concertation lors de l'élaboration des plans d'aménagements forestiers, en collaboration avec les propriétaires et gestionnaires (communes, ONF, CRPF...).
- La méconnaissance des publics (usagers, propriétaires, exploitants...) sur la biodiversité et les dynamiques forestières, ainsi que des méthodes de gestion alternatives aux coupes rases, à travers un travail de médiation sur le patrimoine forestier et de valorisation de la libre évolution.

- Le déséquilibre de la grande faune sauvage constituant un point faible pour garantir une fonctionnalité optimale des écosystèmes forestiers, à travers l'étude des interactions et la concertation des acteurs.
- La gestion cynégétique, à travers l'amélioration des connaissances sur les pratiques et leurs effets, en identifiant de nouvelles opportunités de gestion en concertation avec les acteurs de la chasse sur le territoire, notamment en faveur du retour de la grande faune.

Pour y répondre, les objectifs opérationnels suivants ont été identifiés pour la durée du plan :

- OP I.1 - Pérenniser le mode de gestion en libre évolution et encadrer les pratiques forestières
- OP I.2 - Faire émerger le concept de ré-ensauvagement comme modalité de gestion
- OP I.3 - Connaître et encadrer les pratiques cynégétiques

### 2.1.2. OLT II - Préserver la fonctionnalité des écosystèmes rupestres

Les milieux rupestres de la réserve présentent un très fort degré de naturalité. Leur bon état de conservation et leur fonctionnalité contribuent au maintien d'habitats et d'espèces à hautes valeurs patrimoniales et notamment à la conservation des rapaces patrimoniaux, une priorité très forte pour le gestionnaire.

Ce sont également des milieux dont les potentialités écologiques pressenties ne sont pas encore complètement connues et qui devront faire l'objet d'études et d'inventaires approfondis afin de clarifier les responsabilités de la réserve.

Leur sensibilité au regard de leur patrimoine et leur vulnérabilité engagent le gestionnaire à mieux connaître les tendances évolutives et maîtriser les perturbations potentielles qu'elles soient naturelles ou liées aux activités humaines.

L'atteinte de l'objectif à long terme nécessite d'intervenir sur certains facteurs d'influences :

- Les ressources trophiques naturelles insuffisantes pour les espèces nécrophages (vautours). Le gestionnaire cherchera à trouver des alternatives viables impliquant d'avantage les acteurs locaux et le retour naturel de la grande faune afin de fournir une nécromasse suffisante.
- La neutralisation de la ligne électrique traversant les gorges représentant un potentiel danger pour l'avifaune.
- Le non-respect de la réglementation et les comportements à risques susceptibles d'occasionner un dérangement de la faune notamment pendant les périodes sensibles des rapaces (reproduction, élevages de jeunes), d'altérer l'intégrité des milieux et affecter les espèces autour des sites d'escalade et des cheminements prévus à cet effet.
- La méconnaissance des usagers sur la richesse, la vulnérabilité des milieux rupestres et les bons réflexes à adopter.
- La méconnaissance de la valeur des milieux rupestres de la réserve représentant un frein pour la conservation des habitats et des espèces de falaises, balmes, vires, pieds de falaises et affleurement rocheux.



- Une faible connaissance de l'impact des chèvres férales sur les cortèges floristiques à fort enjeu (cf FC III - Amélioration des connaissances).

Pour y répondre, les objectifs opérationnels suivants ont été identifiés pour la durée du plan :

- OP II.1 - Garantir la survie et le développement des populations d'oiseaux rupestres
- OP II.2 - Garantir la quiétude des oiseaux rupestres
- OP II.3 - Evaluer et minimiser les atteintes aux milieux rupestres

### 2.1.3. OLT III - Favoriser l'amélioration de la fonctionnalité de la rivière et des milieux rivulaires

L'amélioration de la fonctionnalité alluviale dépasse les seules limites de la réserve et les seules compétences du gestionnaire. Ce travail nécessitera une collaboration étroite avec l'EPTB Ardèche et les acteurs de la gestion de l'eau pour atteindre les objectifs fixés. Le travail du gestionnaire visera donc à améliorer la fonctionnalité sans pour autant rechercher un retour à la fonctionnalité naturelle d'origine impossible à atteindre compte tenu des contraintes anthropiques.

La fonctionnalité actuelle de l'Ardèche sur la réserve et en particulier sa dynamique alluviale altérée compromet le maintien à long terme des habitats rivulaires ouverts, dépendant en partie des événements morphogènes. Ces milieux abritent des habitats originaux à forte valeur patrimoniale qui nécessiteront une intervention régulière afin de lutter contre la colonisation des ligneux et les espèces exotiques envahissantes.

Même si l'état écologique de la rivière paraît satisfaisant, la présence de nombreuses sources de pollutions et d'altérations potentielles implique la mise en place d'une veille permanente de la qualité de l'eau et l'amélioration des connaissances sur les impacts avérés et potentiels pouvant l'influencer.

Un large travail de sensibilisation autour du fonctionnement et des usages liés à la rivière devra être mis en place afin de favoriser le respect des enjeux du site fortement influencés par les activités anthropiques (tourisme, sports de nature...) et les ouvrages hydroélectriques.

Face à ces constats, le gestionnaire doit intervenir sur plusieurs facteurs d'influence afin de parvenir aux objectifs fixés :

- La méconnaissance et/ou le non-respect des enjeux liés aux milieux rivulaires par les usagers dont les pratiques peuvent être impactantes, par le biais d'une communication adaptée aux multiples acteurs et usagers.
- La fréquentation estivale qui devra faire l'objet d'un suivi, d'études d'impacts (cf FC II connaissance OPVI.3) et de mesures de gestion pour la maîtriser le cas échéant (cf Action SP.07 relative à la mise en place d'une réglementation sur les pratiques sportives dans la RNN, FC I Ancrage OP V.3)
- La manque de connaissance sur la qualité de l'eau et sur l'état de conservation des habitats et espèces.

- La fermeture naturelle des habitats patrimoniaux ouverts (pelouses psammophiles) par la maîtrise de la végétation.
- Le développement d'espèces exotiques végétales à travers des actions de contrôle.

Pour y répondre, les objectifs opérationnels suivants ont été identifiés pour la durée du plan :

- OP III.1 - Connaître et prévenir l'impact des pratiques
- OP III.2 - Surveiller la qualité de l'eau
- OP III.3 - Préserver les habitats rivulaires

#### **2.1.4. OLT IV - Préserver la fonctionnalité des milieux souterrains et protéger le patrimoine culturel, géologique et biologique**

La réserve regorge d'un patrimoine biologique, archéologique, géologique et karstologique exceptionnel en lien avec la grande richesse de cavités du territoire. C'est aussi un haut lieu de la pratique de la spéléologie sous toutes ses formes (commerciale, scientifique, en club, visite sauvage...) qui peuvent altérer le capital patrimonial de la réserve à long terme. Mieux connaître et maîtriser la fréquentation permet de limiter ces impacts pouvant être irréversibles sur la fonctionnalité des milieux souterrains et leur capacité à maintenir des espèces à forte valeur patrimoniale (invertébrés dont certains endémiques, chiroptères...) encore mal connues du fait de l'ampleur du travail de connaissance à fournir.

Le gestionnaire doit intervenir sur plusieurs facteurs d'influence :

- La fréquentation des milieux souterrains souvent non-concertée ou déclarée, ne respectant pas la réglementation de la réserve et qui risque d'engendrer des impacts à long terme notamment dans des cavités à forts enjeux
- La méconnaissance du réseau karstique et des cavités dont l'amélioration des connaissances représente un travail plus conséquent et qui ne permet pas à aujourd'hui d'identifier correctement les responsabilités de la réserve.

Pour y répondre, les objectifs opérationnels suivants ont été identifiés pour la durée du plan :

- OP IV.1 - Connaître et maîtriser l'atteinte au milieu souterrain
- OP IV.2 - Améliorer la gestion conservatoire des grottes et cavités ouvertes à la pratique

## 2.2. Les OLT liés aux facteurs clés de la réussite

### 2.2.1. FC I Favoriser l'appropriation de la réserve et de ses enjeux

L'ancrage de la réserve est un pilier fondamental pour assurer l'atteinte des objectifs sur le long terme. La communication auprès des usagers et riverains (résultats de suivis, de la gestion, état des enjeux, réglementation...) par de multiples canaux est en effet indispensable pour favoriser la compréhension des objectifs de gestion, l'acceptation de la réglementation et pour encourager les bonnes pratiques. Il est d'autre part nécessaire de tisser et de renforcer les liens entre la réserve et les acteurs locaux, à travers de multiples modalités de collaboration (animations pédagogiques, sciences participatives, concertation sur le suivi des activités & le développement d'outils communs, partenariat, label, évènementiel ...) afin de favoriser une réappropriation de la réserve et une plus forte implication des acteurs locaux dans la gestion conservatoire du site. L'intégration des valeurs de la réserve et de son image dans le tissu socio-économique est un marqueur de réussite de l'ancrage territorial. Pour cela, il est nécessaire d'intervenir sur plusieurs facteurs d'influence :

- La méconnaissance de la réserve, de sa réglementation et de son rôle sur le territoire qui passe notamment par l'amélioration des moyens et méthodes de communication, en poursuivant le travail d'animation auprès du grand public et des acteurs locaux,
- Le non-respect de la réglementation notamment en lien avec la méconnaissance de la réserve et qui traduit un manque de clarté sur le terrain des limites de la réserve et de ce qu'elle implique mais aussi des outils de communication à améliorer en lien avec les acteurs locaux,
- Le manque d'appropriation de la réserve par les usagers traduite par l'image qu'elle renvoie et pour lequel le gestionnaire souhaite renforcer les initiatives participatives et d'implication des usagers,
- L'absence d'un lieu d'accueil dédié à la réserve, est une lacune majeure qui nuit à sa bonne représentation sur le territoire et minimise son rôle dans la gestion du site,
- Le manque de connaissances sur les activités humaines, leurs problématiques, les attentes des usagers afin d'identifier les leviers d'évolution et de compatibilité.

Pour y répondre, les objectifs opérationnels suivants ont été identifiés pour la durée du plan :

- OP V.1 - Améliorer la visibilité et l'accessibilité
- OP V.2 - Garantir l'intégrité paysagère et la propreté au sein de la réserve
- OP V.3 - Faire respecter la réglementation, la faire évoluer et maîtriser la fréquentation
- OP V.4 - Poursuivre et améliorer la diffusion des connaissances et de l'information auprès des différents publics
- OP V.5 - Favoriser la mobilisation citoyenne au profit de démarches de connaissance, de sensibilisation ou de conservation de l'environnement
- OP V.6 - Orienter les activités et les usages vers des pratiques respectueuses des enjeux de la réserve
- OP V.7 - Développer le caractère "laboratoire à ciel ouvert" de la réserve

### 2.2.2. FC II Améliorer les connaissances fondamentales et appliquées

Pour le gestionnaire, l'objectif est d'améliorer la connaissance sur les enjeux écologiques, les pressions et les usages présents sur le site, de manière à mieux orienter la stratégie de gestion mise en œuvre sur la réserve.

Pour y répondre, les objectifs opérationnels suivants ont été identifiés pour la durée du plan :

- OP VI.1 - Améliorer et préciser les connaissances sur les habitats naturels de la réserve
- OP VI.2 - Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales de la réserve
- OP VI.3 - Décrire et caractériser l'impact des activités anthropiques et du changement climatique sur la réserve
- OP VI.4 - Améliorer la connaissance des espèces exogènes
- OP VI.5 - Compléments d'inventaires nécessaires à l'amélioration des connaissances générales

### 2.2.3. FC III Atteindre une gestion optimale de la réserve et favoriser une démarche écoresponsable

Considérant les forts enjeux du territoire, ce plan de gestion doit être ambitieux. Le gestionnaire a identifié l'ensemble des actions qui semble nécessaire pour répondre aux objectifs fixés à long terme. Compte tenu des moyens financiers et humains dont dispose actuellement le gestionnaire, il est inenvisageable de toutes les réaliser. Une priorisation des actions a donc été élaborée et devra être ajustée au fil du plan.

En outre, l'objectif vise à optimiser le fonctionnement de la structure gestionnaire, à travers une bonne gestion des ressources humaines, une rationalisation des dépenses et le développement de sa stratégie financière.

L'objectif vise également le bon fonctionnement des instances de gouvernance et le développement d'une démarche exemplaire en matière d'écoresponsabilité.

Les objectifs opérationnels suivants ont été identifiés pour la durée du plan :

- OP VII.1 - Assurer la gestion administrative et financière de la réserve
- OP VII.2 - Assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan de gestion
- OP VII.3 - Assurer la gouvernance de la réserve
- OP VII.4 - Gérer les ressources humaines
- OP VII.5 - Améliorer la gestion des données intégrer la démarche éco-responsable dans la gestion des bivouacs et de la réserve



### 3. Le programme d'actions

#### 3.1. Types d'opération et niveaux de priorité

Le plan de gestion est constitué de 114 opérations (ou actions) dont 99 opérations de gestion et 15 opérations d'évaluation (suivies des indicateurs d'état de conservation). 55 % des actions sont de niveau de priorité 1, 31 % de priorité 2 et 14 % de priorité 3.

Priorité 1	62
Priorité 2	39
Priorité 3	13
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>

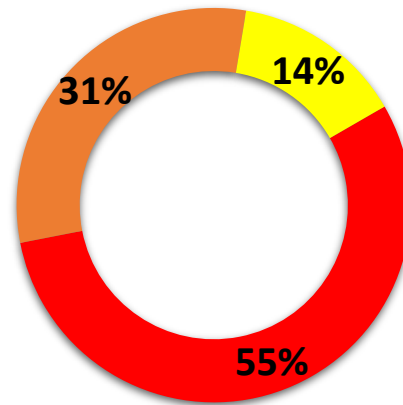


Tableau 2 et figure 2 : Répartition des actions par niveau de priorité

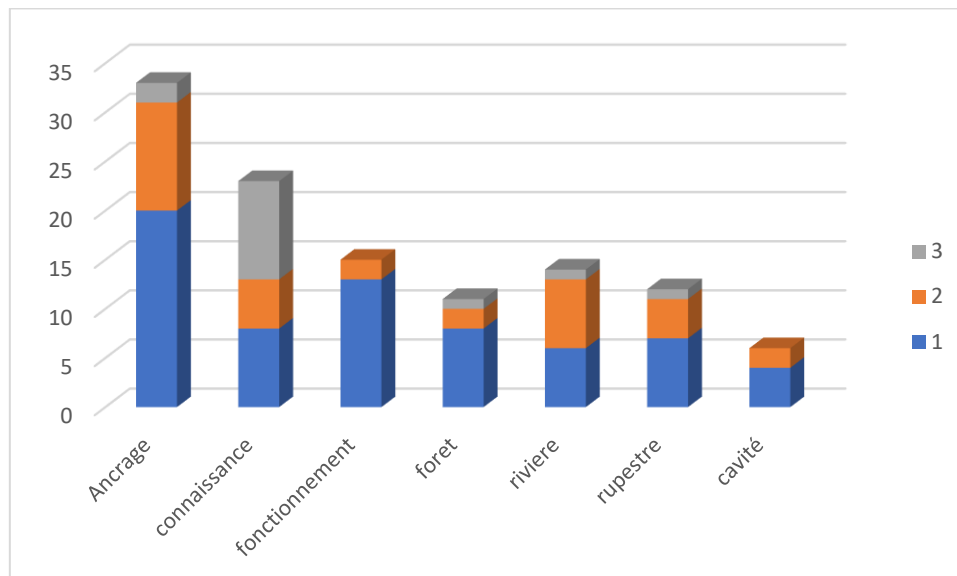


Figure 3 : Répartition des actions par objectifs à long terme (OLT)

Avec 33 actions, L'OLT-Facteur clé, 'Ancrage territorial', est le volet qui présente le plus d'actions. Cependant à eux quatre, les OLT environnementaux (forêt, rivière, rupestre & cavité) totalisent, 43 actions. Vient ensuite, L'OLT-Facteur clé 'connaissance' avec 23 actions puis le 'fonctionnement' avec 15 actions.

La codification des actions a été réalisée selon la nomenclature proposée par la méthodologie des plans de gestion (RNF, CT88). Le tableau 2 et la figure 2, précisent la répartition des actions selon le type d'activité décrit par la nomenclature.

CS	Connaissance et suivi	35
MS	Management et soutien	27
EI	Prestation de conseil, étude et ingénierie	19
SP	Surveillance et police	11
PA	Intervention sur le patrimoine naturel	7
CC	Création de supports de communication	5
IP	Intervention sur le patrimoine naturel	5
CI	Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	3
PR	Participation à la recherche	2
<b>TOTAL</b>		<b>114</b>

Tableau 3 : Nombres d'opérations par type d'activité (RNF, CT88)

Le plus large volume d'actions concerne le code 'Connaissance et suivi' avec 31 % des actions du plan opérationnel. Ceci s'explique par un nombre important d'indicateurs de suivi d'état de conservation et d'actions inscrites au FC II *Amélioration des connaissances*.

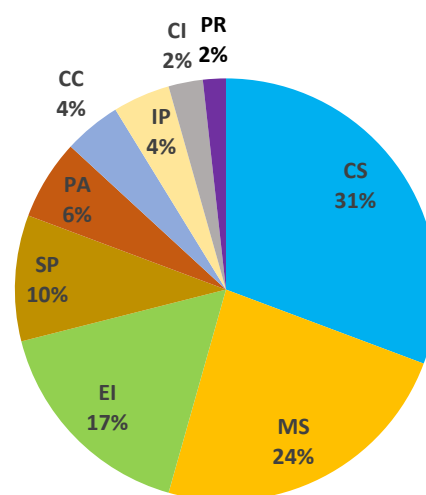


Figure 3 : Répartition des actions par type d'activité

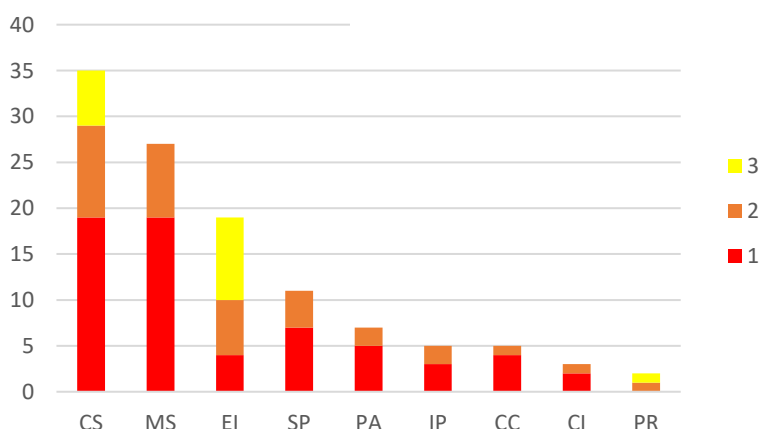


Figure 5 : Niveau de priorité d'action par type d'activité

Le plan d'actions défini pour ce nouveau plan de gestion, détaille sous la forme d'une arborescence, les opérations relatives aux objectifs opérationnels pour chacun des sept objectifs à long terme en distinguant :

- **Les opérations de gestion**, relatives aux objectifs opérationnels, programmées sur la durée du plan de gestion (partie inférieure du tableau)
- **Les opérations de suivi des indicateurs d'état de conservation**, définis pour évaluer la progression vers l'atteinte des objectifs à long terme (partie supérieure du tableau, en lien avec l'état souhaité à long terme)

Les pages suivantes présentent cette arborescence sous la forme d'un tableau des opérations simplifiés, comprenant 7 volets (7 OLT) identifiés par une couleur différente.

Une arborescence complète du plan ainsi que l'intégralité des fiches opérations sont consultables dans le Tome 3 du plan de gestion (Catalogue d'actions).

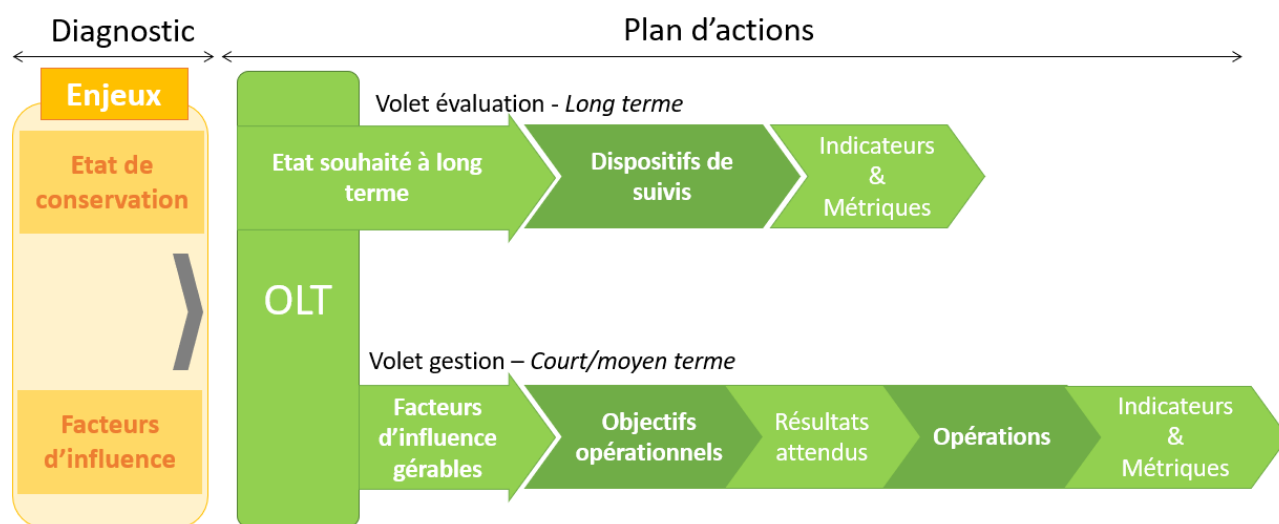


Figure 6 : Arborescence schématique du plan d'actions

### 3.1. Récapitulatif des opérations par objectifs opérationnel et Objectif à long terme

OLT	État souhaité à long terme				Code action	Dispositifs de suivis	Priorité			
Maintenir l'intégrité écologique et favoriser la fonctionnalité de la forêt	La forêt est mature, fonctionnelle et en bon état de conservation				CS.01	Evaluation de l'état de conservation des habitats forestiers	1			
					CS.02	Suivi des lichens	1			
					CS.03	Evaluation décennale de l'intégrité écologique des populations de syrphidés	1			
		Facteurs d'influence	Code OP	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Code action	Actions	Priorité		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation forestière</li> <li>- Perception anthropocentrée de la forêt</li> <li>- Méconnaissance de la fonctionnalité optimale d'une forêt</li> <li>- Manque d'animation territoriale</li> <li>- Pollutions ponctuelles</li> <li>- Potentielle augmentation de la pression sur la « ressource bois</li> </ul>	OP I.1	Pérenniser le mode de gestion en libre évolution et encadrer les pratiques forestières	Les parcelles concernées par la révision des documents de gestion forestier sont catégorisées « hors sylviculture »	MS.01	Favoriser la libre évolution dans les plans d'aménagements forestiers	1		
	Les surfaces de boisement en libre évolution augmentent et celles exploitées diminuent									
	Des acteurs conscients des enjeux et rôles de la forêt et engagés dans une gestion conservatoire				MS.02				Sensibiliser les publics aux rôles de la forêt et aux modalités de gestion conservatoire	1
	Les surfaces de boisement en libre évolution augmentent et celles exploitées diminuent				CS.04				Suivi des travaux d'exploitations forestières	1
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance de la fonctionnalité optimale d'une forêt</li> <li>- Déséquilibre des populations de grands mammifères</li> <li>- Absence de réglementation encadrant la chasse sur la réserve</li> </ul>	OP I.2	Faire émerger le concept de ré-ensauvagement comme modalité de gestion	Des conventions de gestion signées avec les acteurs territoriaux concernés (départements, communes, privés...)	MS.03	Pérenniser un réseau de parcelles forestières en libre évolution	1		
	Des acteurs forestiers et cynégétiques impliqués dans le retour de la grande faune				MS.04	Concertation sur le retour naturel et le rôle de la grande faune sauvage	2			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déséquilibre des populations de grands mammifères</li> <li>- Absence de réglementation encadrant la chasse sur la réserve</li> </ul>	OP I.3	Connaitre et encadrer les pratiques cynégétiques	Des acteurs conscients du rôle de la grande faune dans les fonctionnalités forestières	EI.01	Favoriser le retour de la grande faune	3			
Manque de connaissance sur la pratique de la chasse				Des pratiques de chasses connues et niveau de prélèvement suivi	CS.05	Caractériser les pratiques de chasse	1			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déséquilibre des populations de grands mammifères</li> <li>- Absence de réglementation spécifique encadrant la chasse sur la réserve</li> </ul>	OP I.3	Connaitre et encadrer les pratiques cynégétiques	Un plan de prélèvement concerté/validé, cohérent avec le retour de la grande faune	MS.05	Elaboration concertée d'une réglementation "chasse" adaptée	2			
				Une réglementation cohérente validée et opérationnelle						



OLT	État souhaité à long terme			Code action	Dispositifs de suivis	Priorité	
Préserver la fonctionnalité des écosystèmes rupestres	Des habitats rupestres fonctionnels et en bon état de conservation Populations d'espèces patrimoniales stables voire croissantes sans intervention humaine			CS.06	Suivi annuel des espèces de rapaces rupestres patrimoniales	1	
				CS.07	Suivi des communautés végétales caractéristiques	1	
	Facteurs d'influence	Code OP	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Code action	Actions	Priorité
	- Lignes électriques traversants les gorges - Ressource trophiques naturelle insuffisante pour les espèces patrimoniales charognardes	OP II.1	Garantir la survie et le développement des populations d'oiseaux rupestres	Populations d'espèces patrimoniales stables voire croissantes	MS.06	Approvisionnement régulier et entretien des placettes de nourrissage en faveur des espèces nécrophages	1
					MS.07	Développement et mise en place d'un projet de "placettes éleveurs"	2
					EI.02	Neutraliser l'impact de la ligne électrique du bivouac de Gaud	3
	- Dérangement sur les sites de reproduction pendant les périodes sensibles, non-respect des zones de quiétude - Manque de communication sur les périodes/zones de quiétude	OP II.2	Garantir la quiétude des oiseaux rupestres	Aucun échec de reproduction lié à des causes anthropiques  Nombre d'envols liés au dérangement en baisse  Les usagers sont informés et respectent les aires de quiétudes	MS.08	Prévention et sensibilisation sur les zones et périodes de quiétude et diffusion de la connaissance	1
					SP.01	Attribution d'un statut réglementaire aux zones de quiétude	2
					CS.08	Surveillance adaptée des sites de nidification de grands rapaces	1
	- Manque de connaissance - Méconnaissance des usagers - Nouvelles pratiques	OP II.3	Evaluer et minimiser les atteintes aux milieux rupestres	Impacts des chèvres férales évalués  Les usagers sont informés, respectent et adaptent leurs pratiques aux espèces et aux habitats d'intérêts patrimoniaux  Toutes les demandes et autorisations sont traitées	EI.03	Caractériser les populations de chèvres et évaluer leur impact	1
					CS.09	Améliorer les connaissances sur les sites d'escalade	2
					SP.02	Appui technique et scientifique à l'évaluation environnementale des projets d'équipement	1
					MS.09	Sensibilisation des pratiquants à la préservation des espèces et des milieux rupestres	2

OLT	État souhaité à long terme				Code action	Dispositifs de suivis	Priorité
Favoriser l'amélioration de la fonctionnalité de la rivière et des milieux rivulaires	Bon état écologique et physico-chimique de l'hydrosystème Dynamique fluviale naturelle et fonctionnelle Des peuplements et communautés d'espèces patrimoniales en bon état de conservation Bon état écologique des milieux rivulaires				CS.10	Suivi des communautés floristiques remarquables	1
					CS.11	Suivi des peuplements piscicoles patrimoniaux	1
					CS.12	Suivi de la dynamique alluviale	2
					CS.13	Suivi de la qualité de l'eau	2
					CS.14	Suivi de l'intégrité biologique	1
	Facteurs d'influence	Code OP	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Code action	Actions	Priorité
	- Fréquentation estivale - Pêches peu encadrées réglementairement - Implication de la réserve hors de ses limites - Obstacles à la continuité écologique en amont et aval de la RN - Marnage provoqué par les lâchers des centrale hydroélectriques	OP III.1	Connaître et prévenir l'impact des pratiques	Les impacts liés aux pratiques sont identifiés et des mesures adaptées sont mises en place  Les usagers sont informés, respectent et adaptent leurs pratiques aux enjeux de la réserve	EI.04	Etudier la pollution plastique	1
					CS.15	Caractériser les pratiques de pêche	2
					SP.03	Elaboration concertée d'une réglementation "pêche" adaptée aux enjeux piscicoles	2
					MS.10	Sensibilisation des usagers du domaine public fluvial à la préservation des espèces et des milieux aquatiques et rivulaires	1
					EI.05	Etudier l'influence du marnage sur la biodiversité	3
					IP.01	Mettre en place des mesures de gestion conservatoire des habitats remarquables	2
	- Pollution de l'eau	OP III.2	Surveiller la qualité de l'eau	L'évolution de la qualité de l'eau est connue et suivie	SP.04	Développement d'une procédure de prélèvement et d'analyse d'eau avec les partenaires institutionnels en cas d'alerte pollution	2
	- Dynamique naturelle de la végétation - Fréquentation estivale - EEE - Obstacles à la continuité écologique	OP III.3	Préserver les habitats rivulaires	Des stations/populations d'espèces invasives à minima stables ou en régressions sur les zones à enjeux  La surface et l'intégrité des habitats remarquables se maintiennent voire augmentent	IP.02	Maintenir l'ouverture des pelouses psammophiles	2
IP.03					Lutte contre les EVEEs	1	

OLT	État souhaité à long terme				Code action	Dispositifs de suivis	Priorité
Préserver la fonctionnalité des milieux souterrains et protéger le patrimoine culturel, géologique et biologique	État de conservation actuel des cavités maintenu				CS.16	Suivi des colonies de chiroptères	1
	Intégrité des colonies connues de chiroptères				CS.17	Suivi des dégradations des cavités	1
	Facteurs d'influence	Code OP	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Code action	Actions	Priorité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation du milieu souterrain</li> <li>- Absence de vision globale de la patrimonialité et de la sensibilité des cavités</li> <li>- Pratique de la spéléologie non-déclarée réticences vis à vis d'une réglementation contraignante</li> <li>- Altération de grottes intactes dérangement faune cavernicole (Absence de résilience)</li> <li>- Manque de</li> </ul>	OP IV.1	<b>Connaître et maîtriser l'atteinte au milieu souterrain</b>	Des acteurs conscients des enjeux et qui adaptent leurs activités	CS.29	Suivi de la fréquentation des cavités	2
				Des impacts liés aux pratiques identifiés	SP.05	Accompagnement technique et administratif des porteurs de projets d'exploration et/ou de désobstruction sur la prise en compte des enjeux patrimoniaux des cavités	1
				Les usagers des cavités sont accompagnés dans leurs démarches  Toutes les activités (scientifique, loisirs, sport...) en cavité dans les limites de la réserve sont déclarées et/ou soumises à autorisation	MS.11		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances</li> <li>- Pollution surfacique impliquant une dégradation des milieux interstitiels et des aquifères karstiques</li> </ul>	OP IV.2	<b>Améliorer la gestion conservatoire des grottes et cavités ouvertes à la pratique</b>	Les cavités à enjeux sont protégées et leur fréquentation est maîtrisée	IP.04	Mise en place de mesures de gestion conservatoire spécifiques aux cavités	1	

FC	État souhaité à long terme				Code action	Dispositifs de suivis	Priorité			
Favoriser l'appropriation de la réserve et de ses enjeux	La réserve est connue et comprise, elle n'est pas remise en cause par les usagers et partenaires La réglementation est respectée, les enjeux de la réserve sont pris en compte systématiquement par les usagers à travers des pratiques compatibles Les usagers et partenaires deviennent force de proposition pour la réserve. Ils y sont attachés et la sollicitent. Ils comprennent sa plus-value pour le territoire et s'impliquent dans la conservation et la sensibilisation à l'environnement				CS.18	Enquête de perception de la réserve par les acteurs et les usagers du territoire	1			
					SP.06	Suivi des infractions constatées	1			
	Facteurs d'influence	Code OP	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Code action	Actions	Priorité			
	- Signalétique obsolète - Stationnement sauvage - Pratique de la randonnée hors sentiers topoguide	OP V.1	Améliorer la visibilité et l'accessibilité	La réserve est dotée d'une signalétique et de points d'information renforcés et adaptés (entrées principales/secondaires, haut lieux de fréquentation...) Un réseau de sentiers et des équipements entretenus	CI.01	Renouvellement et entretien de la signalétique et des supports d'information	1			
					CI.02	Définition et implantation d'infrastructures d'accueil et de médiation	2			
					EI.06	Révision du schéma de randonnée et réédition du topoguide	2			
					CI.03	Entretien annuel des sentiers et des infrastructures d'accueil	1			
	- Pollutions ponctuelles - Sites abandonnés ("Points noirs") - Implication des usagers	OP V.2	Garantir l'intégrité paysagère et la propreté au sein de la réserve	Les pollutions liées aux activités humaines ne portent pas atteinte au cadre naturel et au paysage dans les Gorges de l'Ardèche	PA.01	Mobilisation des acteurs territoriaux sur la gestion des déchets	1			
					IP.05	Accompagner et mettre en place des projets de renaturation	1			
	- Règlementation « permissive » - Absence de réglementation « chasse » et « pêche » - Pas de politique pénale formalisée - Pas de moyens financiers en réponse aux incivilités et pollutions ponctuelles - Non-respect de la réglementation	OP V.3	Faire respecter la réglementation, la faire évoluer et maîtriser la fréquentation	La réglementation est adaptée et respectée par les usagers La fréquentation est en adéquation avec les enjeux des sites	SP.07	Finalisation de l'arrêté inter préfectoral relatif aux sports de nature et manifestations sportives	1			
					SP.08	Réalisation des missions d'éco garderie	1			
					EI.07	Poursuivre le projet de périmètre de protection	2			
					EI.08	Elaboration d'un plan de circulation	2			
					SP.09	Réalisation des missions de police	1			
					EI.09	Accueillir les visiteurs aux bivouacs dans le respect des principes et de la réglementation de la Réserve	1			
	- Absence de lieu d'accueil propre à la réserve - Comportements à risques et infractions - Manque de communication et d'information sur les animations, la réglementation et la biodiversité - Signalétique obsolète - Renouvellement des élus des communes membres - Méconnaissance de la réserve par les usagers	OP V.4	Poursuivre et améliorer la diffusion des connaissances et de l'information auprès des différents publics	La réserve est connue des usagers Un lieu d'accueil et de médiation dédié à la réserve est mis en place Des projets pédagogiques et des animations en lien avec la réserve sont menés tout au long de l'année	EI.10	Elaboration d'un projet de création d'une maison de la réserve	1			
					PA.02	Mise en place de projets pédagogiques avec les scolaires	1			
					CC.01	Edition d'une plaquette de présentation générale de la réserve	1			
					CC.02	Refonte du site internet de la réserve	1			
					PA.03	Cycle annuel d'animations, conférences et expositions	1			
CS.19					Réalisation d'une banque d'images et vidéos de la réserve	2				
CC.03					Diffusion de l'information générale et de l'actualité de la réserve	1				
CC.04					Création d'outils de communication et de produits dérivés	2				
- Peu d'initiatives et une faible appropriation de la réserve par les usagers et les riverains - Faible implication des usagers et riverains en faveur de la réserve					OP V.5	Favoriser la mobilisation citoyenne au profit de démarches de connaissance, de sensibilisation ou de conservation de l'environnement	Les usagers sont impliqués dans la collecte et la diffusion de données Les pratiques, usages et initiatives en conformité avec les enjeux de la réserve sont incités, accompagnés, valorisés	PA.04	Mettre en place des outils de science participative	2
								SP.10	Accompagner les organisateurs de manifestations sportives	1
	PA.05	Animation du label "Guide Nature Gorges de l'Ardèche"	1							
	SP.11	Développement d'outils d'éco participation	2							
- Forte fréquentation - Collaboration hors du territoire réserve - Manque de communication et d'information sur les animations, la réglementation et la biodiversité - Nombreux ayants droits	OP V.6	Orienter les activités et les usages vers des pratiques respectueuses des enjeux de la réserve	Les usagers de la réserve sont sensibilisés sur les enjeux de la réserve, informés sur la réglementation et les bonnes pratiques Les acteurs locaux sont impliqués dans la collecte et la diffusion de données Les organisateurs d'évènements sportifs sont accompagnés dans leurs démarches Les pratiques sont cadrées par des outils co-construits avec les usagers concernés La réserve est impliquée dans les réseaux de concertation et de décision du territoire	CC.05	Diffusion et création d'outils pédagogiques dédiés aux sports de nature	1				
				PA.06	Organisation de sorties pédagogiques avec les clubs sportifs	2				
				PA.07	Intervention dans les formations de sports de nature	1				
				MS.12	Collaboration avec les structures et instances relatives à la gestion des espaces naturels et de la rivière	2				
- Peu de partenariats de recherche - Potentiel de portage de projets novateurs et de recherches sous-exploités	OP V.7	Développer le caractère "laboratoire à ciel ouvert" de la réserve	Des projets de recherche et des laboratoires sont impliqués sur les thématiques du plan de gestion	PR.01	Développer des partenariats de recherche et participer aux d'études scientifiques sur la réserve	2				
				PR.02	Participer au développement de projets de conservation d'envergure et novateurs	3				
				EI.11	Développement d'un pôle de recherche universitaire et scientifique à Gaud	3				



FC	État souhaité à long terme				Code action	Dispositifs de suivis	Priorité
Améliorer les connaissances fondamentales et appliquées	La connaissance multi-taxa de la réserve est complète et actualisée Toutes les espèces à responsabilités de la réserve sont identifiées et suivies				CS.20	Suivis de l'exhaustivité des connaissances naturalistes sur la réserve	1
	Facteurs d'influence	Code OP	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Code action	Actions	Priorité
	Manque de connaissance	OP VI.1	Améliorer et préciser les connaissances sur les habitats naturels de la réserve	La répartition, les limites et la tendance des habitats naturels de la réserve sont connues	CS.21	Cartographie des habitats naturels de la réserve	3
					CS.22	Cartographie des forêt matures	1
					El.12	Etudier les dynamiques forestières sur la réserve	3
					CS.23	Mise en en place d'un observatoire photographique	1
					CS.24	Etude biospéléologique	2
					El.13	Développement d'un projet de cavité instrumentée	2
					El.14	Etudier les fonctionnements hydrologiques des réseaux karstiques	3
		OP VI.2	Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales de la réserve	Le statut des espèces patrimoniales est connu sur la réserve Les données espèces sont récentes et actualisées	CS.25	Identification des domaines vitaux et des habitats utilisés par les couples d'aigles de Bonelli et vautours percnoptères	2
					CS.26	Inventaire des sites de nidification des rapaces	3
					CS.27	Etude des mammifères aquatiques	3
					CS.28	Etude de la flore remarquable	2
					El.15	Amélioration les connaissances des chiroptères de la réserve	2
		OP VI.3	Décrire et caractériser l'impact des activités anthropiques et du changement climatique sur la réserve	Les conséquences des activités humaines sont mieux connues (quantitativement et qualitativement)	CS.29	Suivi de la fréquentation	1
					El.16	Etude de la pollution sonore	3
					El.17	Etude de l'impact des crèmes solaires sur le plancton	3
					El.18	Etude de la pollution de l'air	3
		OP VI.4	Améliorer la connaissance des espèces exogènes	La répartition et la dynamique d'expansion des espèces invasives de la réserve sont connues Les populations de chèvres et leurs impacts sont connus	CS.30	Veille générale de l'impact du changement climatique	1
					El.03	Caractériser les populations de chèvres et évaluer leur impact	1
					CS.31	Veille des Espèces Exotiques Envahissantes	1
		OP VI.5	Compléments d'inventaires nécessaires à l'amélioration des connaissances générales	Les taxons identifiés sont mieux connus (espèces, répartition, dynamique des populations...)	El.19	Etude de l'impact de Corbicula fluminea	3
	CS.32				Compléter les inventaires naturalistes	1	
CS.33	Inventaires des OGRs	3					

FC	État souhaité à long terme				Code action	Dispositifs de suivis	Priorité
Atteindre une gestion optimale de la réserve et favoriser une démarche écoresponsable	Des moyens financiers (fonctionnement) en adéquation avec les objectifs fixés Une équipe renforcée, complémentaire et soudée La gestion de la réserve est une référence en matière d'écoresponsabilité sur son territoire				X	X	X
	Facteurs d'influence	Code OP	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Code action	Actions	Priorité
	- Moyens financiers contraints - Lacunes en matière de comptabilité analytique et de stratégie financière - Manque de ressources humaines pour le suivi administratif / financier	OP VII.1	Assurer la gestion administrative et financière de la réserve	La gestion administrative et financière est assurée, suivie en continu et performante  Les moyens dont dispose la réserve sont en adéquation avec les objectifs fixés	MS.13	Assurer le montage, le suivi administratif et financier des opérations	1
					MS.14	Poursuite de la gestion administrative courante	1
					MS.15	Développer une stratégie de financement à l'échelle du SGGA	1
					MS.16	Veille des appels à projets et des programmes financiers	1
	- Révision des objectifs à la baisse par manque de moyens financiers - Manque de clarté sur le suivi et d'évaluation	OP VII.2	Assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan de gestion	Le plan de gestion est évalué en continu avec des bilans annuels et quinquennaux	MS.17	Production de l'évaluation annuelle quinquennale et décennale	1
					MS.18	Rédaction du plan de gestion suivant	1
		OP VII.3	Assurer la gouvernance de la réserve	Les instances de gouvernance se réunissent régulièrement  Le syndicat contribue activement à l'organisation des rencontres et réunions  Toutes les déclarations et autorisations sont traitées dans des délais raisonnables	MS.19	Organisation, participation et animation du comité consultatif	1
					MS.20	Organisation, participation et animation du conseil scientifique	1
					MS.21	Suivi administratif et technique des demandes d'autorisations ou de dérogations	1
	- Cohésion et transversalité insuffisante au sein de l'équipe - Compétences des agents et effectif insuffisant pour le portage de toutes les actions du plan	OP VII.4	Gérer les ressources humaines	Le fonctionnement de la réserve est optimisé et adapté aux moyens disponibles  Le bien-être des agents est considéré  Les agents sont formés, leurs compétences améliorées et adaptées à leurs missions  Du personnel spécialisé est recruté afin de compléter les compétences internes manquantes (hydrosystème, géomatique, développement durable...)	MS.22	Formation en continue des agents de la réserve	1
					MS.23	Coordination de l'équipe	1
					MS.24	Renforcement de l'équipe scientifique et de garderie	1








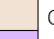

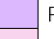

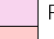









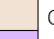

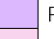

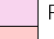









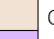

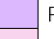

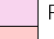


## 3.2. Les fiches actions

### 3.2.1. Description de la fiche action 'type'

L'ensemble des fiches actions a été construit selon le modèle présenté ci-dessous. Le TOME III compile chacune des fiches par thématiques (milieux forestiers, milieux cavernicoles, rupestres etc...), selon l'arborescence proposée dans le tableau des opérations (cf 3.1 p. 20).

Code action (1)	Titre de l'action (2)										Priorité (3) <b>1 2 3</b>				
OLT	<b>Objectif à Long Terme (OLT) correspondant</b>														
OP	<b>Code et intitulé de l'objectif opérationnel correspondant</b>														
<i>Facteurs d'influence</i>	<i>Facteur(s) d'influence sur lequel le gestionnaire souhaite intervenir</i>														
<i>Résultats attendus</i>	<i>Résultat(s) attendu(s) correspondant(s)</i>														
Description	<b>Contexte général</b> Présentation d'éléments de compréhension nécessaires et du contexte dans lequel s'inscrit l'action en référence au diagnostic (Tome I)														
	<b>Détails de l'action</b> Description des tâches à réaliser, des méthodes et moyens à mettre en place par le gestionnaire de la réserve naturelle ou par les prestataires														
Indicateurs (4)	Indicateurs de réalisation, de pression ou d'état de conservation à suivre														
Réalisation (5)	Identification du ou des maîtres d'œuvre(s), d'ouvrage(s) et partenaire(s)														
Calendrier (6)	Code Action	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031				
		2022		2023		2024		2025		2026					
		Calendrier prévisionnel sur 10 ans avec planification opérationnelle sur 5 ans													
Phasage (7) Budget estimé	Identification du temps (en jour) et coût-agent et des coûts estimés pour chaque phase de l'action (sur 5 ans)														
	Temps agent														
	Autres coûts														
Plan de financement (8)			Dépenses		Financeurs			Part (%)		Montant					
	Fonctionnement		€	-	Plan de financement prévisionnel des dépenses d'investissement et de fonctionnements liées à l'opération										
	Investissement		€	-											
	TOTAL		€	-											
Lien avec d'autres actions	Code et titre des opérations liées à cette action														

### 3.2.2. Précisions sur les fiches actions

1	<p>La codification des opérations suit le référentiel méthodologique et est composée de deux lettres correspondant au type d'action suivie d'un numéro d'identification (Par exemple SP.03) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC : Création de supports de Communication et de pédagogie</li> <li>• CI : Création et entretien d'Infrastructure d'accueil</li> <li>• CS : Connaissance et Suivi continu du patrimoine naturel</li> <li>• EI : Prestation de conseil, Etude et Ingénierie</li> <li>• IP : Intervention sur le Patrimoine naturel</li> <li>• MS : Management et Soutien</li> <li>• PA : Prestation d'Accueil et d'animation</li> <li>• PR : Participation à la Recherche</li> <li>• SP : Surveillance du territoire et Police de l'environnement Ce code est suivi d'un numéro d'identification.</li> </ul>																					
2	<p>A chaque OLT est lié un code couleur :</p> <table border="0" data-bbox="826 719 1185 976"> <tr> <td></td> <td></td> <td>OLT I – Milieux forestiers</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>OLT II – Milieux rupestres</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>OLT III – Milieux rivulaires</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>OLT IV – Milieux souterrains</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>FC I – Ancrage territor</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>FC II - Connaissance</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>FC III - Fonctionnement</td> </tr> </table>			OLT I – Milieux forestiers			OLT II – Milieux rupestres			OLT III – Milieux rivulaires			OLT IV – Milieux souterrains			FC I – Ancrage territor			FC II - Connaissance			FC III - Fonctionnement
		OLT I – Milieux forestiers																				
		OLT II – Milieux rupestres																				
		OLT III – Milieux rivulaires																				
		OLT IV – Milieux souterrains																				
		FC I – Ancrage territor																				
		FC II - Connaissance																				
		FC III - Fonctionnement																				
3	<p>La priorité de l'action est donnée à titre indicatif, certaines actions de priorité inférieure pouvant être engagées en fonction des opportunités techniques, administratives et/ou financières.</p>																					
4	<p>Cette case de la fiche action présente les indicateurs qui seront renseignés pour évaluer les action (réalisation, pressions, état de conservation), certains seront susceptibles d'évoluer au cours du plan de gestion</p>																					
5	<p>Cette case indique les principaux partenaires impliqués dans l'opération et est susceptible d'évoluer selon le montage des actions</p>																					
6	<p>Cette partie identifie les années concernées par une ou plusieurs phases de l'action sur les 10 ans quand cela est possible.</p>																					
7	<p>Cette case permet l'identification du temps agent (ETP) et coûts nécessaires pour chaque phase de l'action. La programmation de l'opération sur les 5 années du plan de gestion est indicative et est susceptible d'évoluer selon les opportunités et contraintes techniques, administratives et financière. Les autres coûts identifiés peuvent être liés au fonctionnement (prestataires, gratification...) ou à l'investissement (matériel non consommable, appareils de mesures...).</p>																					
8	<p>Cette cellule présente le plan de financement prévisionnel de chaque action. La plupart des financements ne sont pas certains, ce plan de financement est susceptible d'évoluer d'année en année.</p>																					

## 4. Le calendrier et coûts prévisionnels des opérations

Chaque fiche actions présente le détail des coûts estimés ainsi qu'un calendrier prévisionnel d'exécution (cf TOME III – Catalogue des actions). Le tableau du paragraphe 4.1. (page suivante) présente le calendrier prévisionnel de ce premier quinquennat.

Ce plan d'action a été défini en tenant compte du plan de charge annuel des agents de la structure, selon des logiques de gestion de projet, définies à l'échelle de l'action mais également du plan de gestion (phasage des opérations). Le plan de gestion a été défini sur la base de 6 ETP (permanents) auxquels s'ajoute le recrutement d'agents saisonniers (5 écogardes en juillet/Aout et des 10-12 agents d'accueil-animateurs nature sur les bivouacs).

Ce plan d'action prévisionnel est susceptible d'évoluer et d'être ajusté d'années en années, selon les opportunités (collaborations, partenariats) et les contraintes (moyens financiers disponibles) que le gestionnaire rencontrera, en tenant compte des priorités définies en comité consultatif. **Les opérations ainsi programmées et hiérarchisées seront alors soumises annuellement au Comité syndical du SGGA (Débat d'Orientation Budgétaire puis Budget Primitif)**

## 4.1. Calendrier d'actions prévisionnel

OLT	G/E	Opérations Code	Intitulés des actions	Prio	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Forêt	Evaluation	CS.01	Evaluation de l'état de conservation des habitats forestiers	1											
		CS.02	Suivi des lichens	1											
		CS.03	Evaluation décennale de l'intégrité écologique des populations de syrphidés	1											
	Gestion	MS.01	Favoriser la libre évolution dans les plans d'aménagements forestiers	1											
		MS.02	Sensibiliser les publics aux rôles de la forêt et aux modalités de gestion conservatoire	1											
		CS.04	Suivi des travaux d'exploitations forestières	1											
		MS.03	Pérenniser un réseau de parcelles forestières en libre évolution	1											
		MS.04	Concertation sur le retour naturel et le rôle de la grande faune sauvage	2											
		EI.01	Favoriser le retour de la grande faune	3											
Rupestre	Eval.	CS.05	Caractériser les pratiques de chasse	1											
		MS.05	Elaboration concertée d'une réglementation "chasse" adaptée	2											
	Gestion	CS.06	Suivi annuel des espèces de rapaces rupestres patrimoniales	1											
		CS.07	Suivi des communautés végétales caractéristiques	1											
		MS.06	Approvisionnement régulier et entretien des placettes de nourrissage en faveur des espèces nécrophages	1											
		MS.07	Développement et mise en place d'un projet de "placettes éleveurs"	2											
		EI.02	Neutraliser l'impact de la ligne électrique du bivouac de Gaud	3											
		MS.08	Prévention et sensibilisation sur les zones et périodes de quiétude et diffusion de la connaissance	1											
		SP.01	Attribution d'un statut réglementaire aux zones de quiétude	2											
Rivière	Evaluatio	CS.08	Surveillance adaptée des sites de nidification de grands rapaces	1											
		EI.03	Caractériser les populations de chèvres et évaluer leur impact	1											
		CS.09	Améliorer les connaissances sur les sites d'escalade	2											
		SP.02	Appui technique et scientifique à l'évaluation environnementale des projets d'équipement	1											
Rivière	Evaluatio	MS.09	Sensibilisation des pratiquants à la préservation des espèces et des milieux rupestres	2											
		CS.10	Suivi des communautés floristiques remarquables	1											
		CS.11	Suivi des peuplements piscicoles patrimoniaux	1											
		CS.12	Suivi de la dynamique alluviale	2											

Plan de gestion 2022-2031 de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche  
 Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche  
 Tome II – Programmation de la gestion 2022-2026



Gestion	CS.13	Suivi de la qualité de l'eau	2																	
	CS.14	Suivi de l'intégrité biologique	1																	
	EI.04	Etudier la pollution plastique	1																	
	CS.15	Caractériser les pratiques de pêche	2																	
	SP.03	Elaboration concertée d'une réglementation "pêche" adaptée aux enjeux piscicoles	2																	
	MS.10	Sensibilisation des usagers du domaine public fluvial à la préservation des espèces et des milieux aquatiques et rivulaires	1																	
	EI.05	Etudier l'influence du marnage sur la biodiversité	3																	
	IP.01	Mettre en place des mesures de gestion conservatoire des habitats remarquables	2																	
	SP.04	Développement d'une procédure de prélèvement et d'analyse d'eau avec les partenaires institutionnels en cas d'alerte pollution	2																	
	IP.02	Maintenir l'ouverture des pelouses psammophiles	2																	
	IP.03	Lutte contre les EVEEs	1																	
Souterrain	Eval.	CS.16	Suivi des colonies de chiroptères	1																
		CS.17	Suivi des dégradations des cavités	1																
		CS.29	Suivi de la fréquentation des cavités	2																
	Gestion	SP.05	Accompagnement technique et administratif des porteurs de projets d'exploration et/ou de désobstruction sur la prise en compte des enjeux patrimoniaux des cavités	1																
		MS.11	Sensibilisation des pratiquants, gestionnaires et/ou propriétaires de cavités à la préservation des habitats et des espèces souterraines	2																
		IP.04	Mise en place de mesures de gestion conservatoire spécifiques aux cavités	1																
Ancrage	Eval.	CS.18	Enquête de perception de la réserve par les acteurs et les usagers du territoire	1																
		SP.06	Suivi des infractions constatées	1																
	Gestion	CI.01	Renouvellement et entretien de la signalétique et des supports d'information	1																
		CI.02	Définition et implantation d'infrastructures d'accueil et de médiation	2																
		EI.06	Révision du schéma de randonnée et réédition du topoguide	2																
		CI.03	Entretien annuel des sentiers et des infrastructures d'accueil	1																
		PA.01	Mobilisation des acteurs territoriaux sur la gestion des déchets	1																
		IP.05	Accompagner et mettre en place des projets de renaturation	1																
SP.07	Finalisation de l'arrêté interpréfectoral relatif aux sports de nature et manifestations sportives	1																		

Plan de gestion 2022-2031 de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche  
Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche  
Tome II – Programmation de la gestion 2022-2026

		SP.08	Réalisation des missions d'écogarderie	1																
		EI.07	Poursuivre le projet de périmètre de protection	2																
		EI.08	Elaboration d'un plan de circulation	2																
		SP.09	Réalisation des missions de police	1																
		EI.09	Accueillir les visiteurs aux bivouacs dans le respect des principes et de la réglementation de la Réserve	1																
		EI.10	Elaboration d'un projet de création d'une maison de la réserve	1																
		PA.02	Mise en place de projets pédagogiques avec les scolaires	1																
		CC.01	Edition d'une plaquette de présentation générale de la réserve	1																
		CC.02	Refonte du site internet de la réserve	1																
		PA.03	Cycle annuel d'animations, conférences et expositions	1																
		CS.19	Réalisation d'une banque d'images et vidéos de la réserve	2																
		CC.03	Diffusion de l'information générale et de l'actualité de la réserve	1																
		CC.04	Création d'outils de communication et de produits dérivés	2																
		PA.04	Mettre en place des outils de science participative	2																
		SP.10	Accompagner les organisateurs de manifestations sportives	1																
		PA.05	Animation du label "Guide Nature Gorges de l'Ardèche"	1																
		SP.11	Développement d'outils d'écoparticipation	2																
		CC.05	Diffusion et création d'outils pédagogiques dédiés aux sports de nature	1																
		PA.06	Organisation de sorties pédagogiques avec les clubs sportifs	2																
		PA.07	Intervention dans les formations de sports de nature	1																
MS.12	Collaboration avec les structures et instances relatives à la gestion des espaces naturels et de la rivière	2																		
PR.01	Développer des partenariats de recherche et participer aux d'études scientifiques sur la réserve	2																		
PR.02	Participer au développement de projets de conservation d'envergure et novateurs	3																		
EI.11	Développement d'un pôle de recherche universitaire et scientifique à Gaud	3																		
Connaissance	Gestion	eval.	CS.20	Suivis de l'exhaustivité des connaissances naturalistes sur la réserve	1															
		CS.21	Cartographie des habitats naturels de la réserve	3																
		CS.22	Cartographie des forêt matures	1																
		EI.12	Etudier les dynamiques forestières sur la réserve	3																
		CS.23	Mise en en place d'un observatoire photographique	1																
			CS.24	Etude biospéléologique	2															

Plan de gestion 2022-2031 de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche  
Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche  
Tome II – Programmation de la gestion 2022-2026

Fonctionnement	Gestion	EI.13	Développement d'un projet de cavité instrumentée	2																	
		EI.14	Etudier les fonctionnements hydrologiques des réseaux karstiques	3																	
		CS.25	Identification des domaines vitaux et des habitats utilisés par les couples d'aigles de Bonelli et vautours percnoptères	2																	
		CS.26	Inventaire des sites de nidification des rapaces	3																	
		CS.27	Etude des mammifères aquatiques	3																	
		CS.28	Etude de la flore remarquable	2																	
		EI.15	Amélioration les connaissances des chiroptères de la réserve	2																	
		CS.29	Suivi de la fréquentation	1																	
		EI.16	Etude de la pollution sonore	3																	
		EI.17	Etude de l'impact des crèmes solaires sur le plancton	3																	
		EI.18	Etude de la pollution de l'air	3																	
		CS.30	Veille générale de l'impact du changement climatique	1																	
		EI.03	Caractériser les populations de chèvres et évaluer leur impact	1																	
		CS.31	Veille des Espèces Exotiques Envahissantes	1																	
		EI.19	Etude de l'impact de Corbicula fluminea	3																	
		CS.32	Compléter les inventaires naturalistes	1																	
		CS.33	Inventaires des OGRs	3																	
		Fonctionnement	Gestion	MS.13	Assurer le montage, le suivi administratif et financier des opérations	1															
MS.14	Poursuite de la gestion administrative courante			1																	
MS.15	Développer une stratégie de financement à l'échelle du SGGA			1																	
MS.16	Veille des appels à projets et des programmes financiers			1																	
MS.17	Production de l'évaluation annuelle quinquennale et décennale			1																	
MS.18	Rédaction du plan de gestion suivant			1																	
MS.19	Organisation, participation et animation du comité consultatif			1																	
MS.20	Organisation, participation et animation du conseil scientifique			1																	
MS.21	Suivi administratif et technique des demandes d'autorisations ou de dérogations			1																	
MS.22	Formation en continue des agents de la réserve			1																	
MS.23	Coordination de l'équipe			1																	
MS.24	Renforcement de l'équipe scientifique et de garderie			1																	
MS.25	Optimisation du système de gestion des données			1																	
MS.26	Partage des données avec les partenaires privilégiés de la réserve			2																	
MS.27	Mise en place d'une démarche écoresponsable	2																			

## 4.2. Coûts prévisionnels

Les tableau et graphe suivants présentent la synthèse des coûts par année et par types de dépenses : coûts de personnel et frais de structure associés (fonctionnement interne), expertises externalisées (prestations hors opérations d'investissement) et dépenses d'investissement. Le tableau 5 en annexe, présente le détail des coûts par actions

		2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Fonctionnement	Temps agents et frais associés*	508 468 €	560 140 €	573 812 €	551 069 €	590 303 €	2 783 792 €
	Expertises externalisées**	31 604 €	44 074 €	85 874 €	78 704 €	130 054 €	370 310 €
	Sous total Fonctionnement	540 072 €	604 214 €	659 686 €	629 773 €	720 357 €	3 154 102 €
Investissement		85 713 €	84 800 €	879 000 €	73 900 €	69 500 €	1 192 913 €
<b>TOTAL</b>		<b>625 785 €</b>	<b>689 014 €</b>	<b>1 538 686 €</b>	<b>703 673 €</b>	<b>789 857 €</b>	<b>4 347 015 €</b>

Tableau 4 : budget prévisionnel sur 5 ans.

\*les montants indiqués correspondent au temps agent estimé pour chacune des actions auxquels s'ajoutent les frais assimilés et charges à caractère général.

\*\* les chiffres avancés nécessitent un approfondissement de leurs coûts, de même leur plan de financement n'est pas défini. Ainsi la mise en œuvre de ces études et leur prise en charge par le budget du SGGa est soumis à ces éclaircissements.

Le budget total sur 5 ans est de 4 297 015 €. Ce budget prévoit un accroissement sur 5 ans, de 22 % liée d'une part, avec une augmentation prévisionnelle des frais de personnels et de structures et d'autre part, à une augmentation significative du nombre d'expertises externalisées (2026).

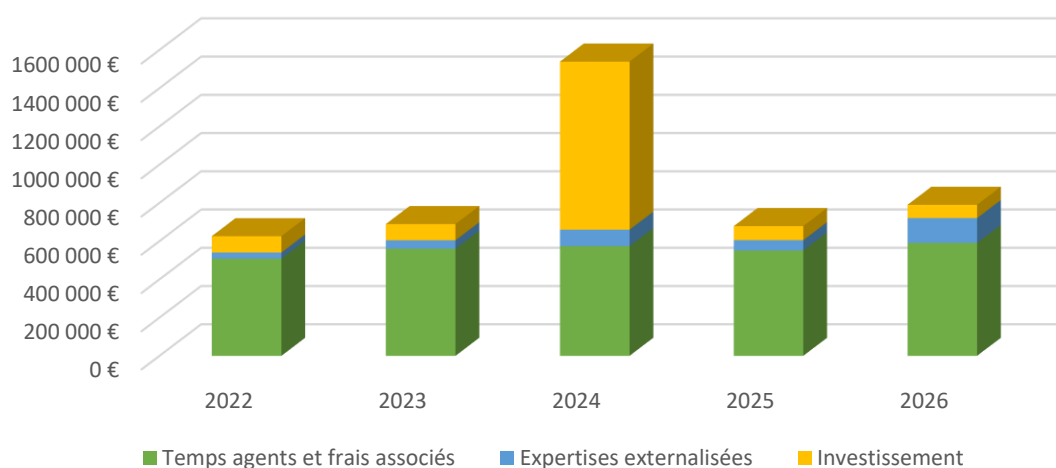


Figure 7 : répartition annuelle des coûts prévisionnels par types de dépenses

La part réservée à l'investissement est de 11 % en moyenne, du budget global (hors 2024). Ce budget prévoit le renouvellement et l'entretien d'une nouvelle signalétique, l'acquisition d'un

dispositif de suivi de la fréquentation ainsi que le développement d'infrastructures de médiation.

En 2024, l'investissement majeur (800 000 €) prévoit la création de la **Maison de la réserve**, regroupant, bureaux et locaux techniques du SGGG ainsi que des espaces d'accueil du public, de médiation (espace muséographique, exposition ...) et d'animation (salle pédagogique, aire de jeux éducative ...). Ce projet est à mettre en perspective avec le projet de labélisation Grand site des gorges de l'Ardèche et du Pont d'arc (Maison de site), afin de mutualiser et de rationaliser coûts et moyens financiers.

La répartition des dépenses par Objectif à Long Terme est assez hétérogène (cf fig. 5), principalement en lien avec le nombre d'actions de chacun des volets du plan de gestion, mais également au regard du nombre de prestations externalisées. Ainsi la part budgétaire affectée à **l'ancrage territorial** (33 actions) représente 57 % du budget prévisionnel (fonctionnement), de ce premier quinquennat, répondant ainsi aux priorités exprimées lors des rencontres techniques et de concertation, qui identifiaient la **sensibilisation et la communication** comme les principales actions à engager pour garantir la préservation des enjeux environnementaux des gorges de l'Ardèche.

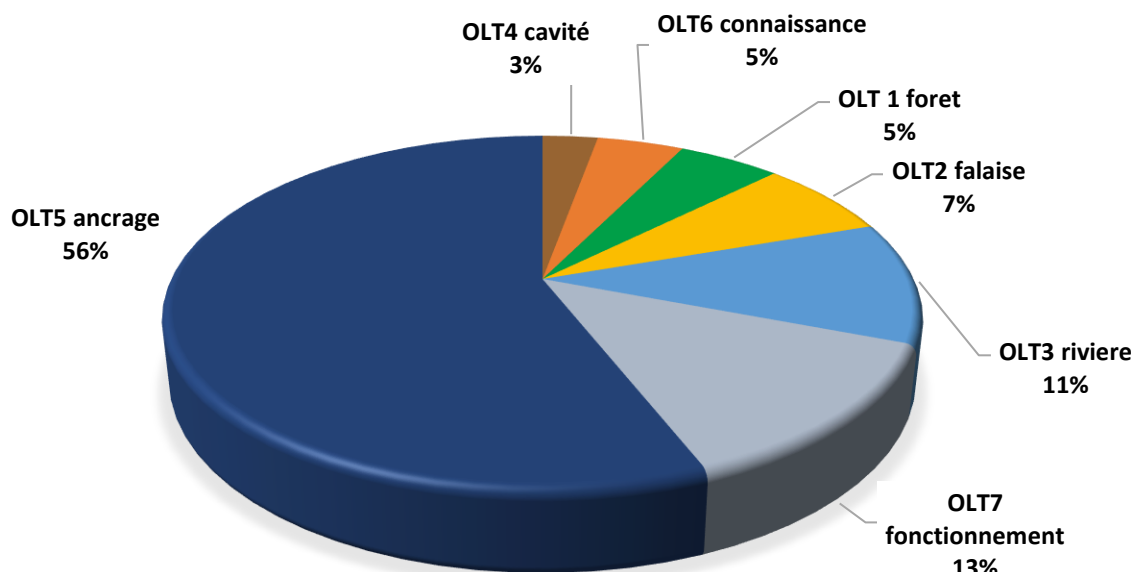


Figure 8 : répartition budgétaire par OLT

Rappelons que l'OLT Ancrage comprend également les actions liées à :

- La visibilité et l'accessibilité (signalétiques, sentiers, infrastructures de médiation...).
- L'intégrité paysagère et la propreté du site (projets de renaturation et de gestion des déchets).

*Plan de gestion 2022-2031 de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche  
Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche  
Tome II – Programmation de la gestion 2022-2026*

- Le respect de la réglementation et la maîtrise de la fréquentation (écogarderie, surveillance, police judiciaire...).
- La diffusion de la connaissance (outils de communication, projets pédagogiques, maison de la réserve ...).
- La mobilisation citoyenne (label des gorges de l'Ardèche, synergies avec les manifestations sportives, sciences participatives, écoparticipation...).
- La gestion des activités et des usages (synergies multi-acteurs : clubs sportifs, CREPS, EPTB, Office du tourisme).
- Le développement du caractère « à ciel ouvert » de la réserve (collaboration avec des laboratoires scientifiques...).

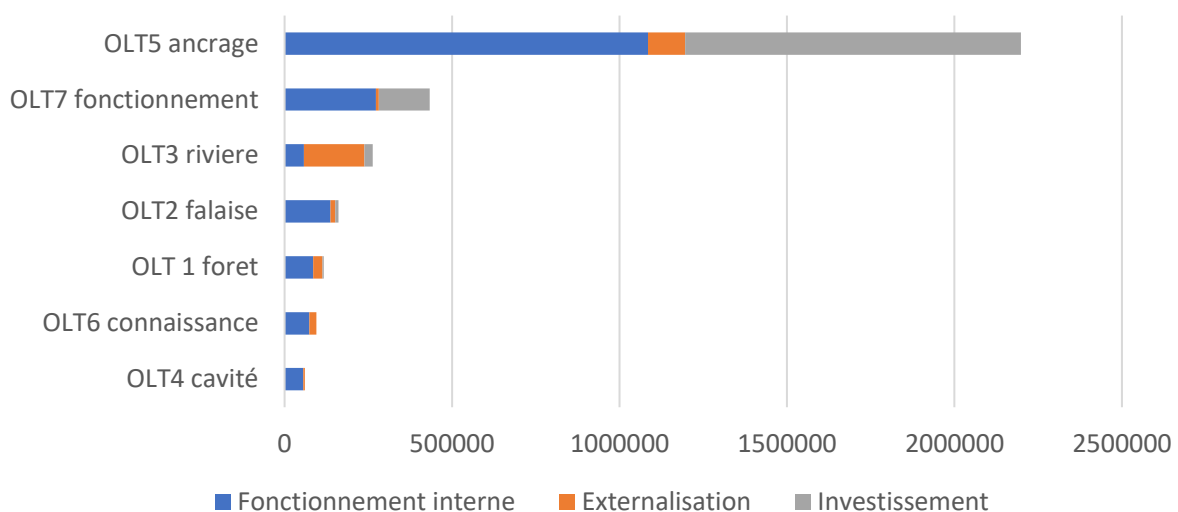


Figure 9 : Répartition budgétaire par types de postes et par OLT

L'OLT Rivière représente 11 % du budget, et la part la plus importante en termes d'expertise externalisée (cf figure 8). La recherche de moyens financiers *ah-hoc* sera donc indispensable pour couvrir les études programmées sur ce compartiment écologique (microplastiques, suivi de la qualité de l'eau, de l'intégrité écologique, de la dynamique alluviale, des communautés floristiques...).

La répartition du budget global s'articule autour de 6 missions principales :

- La gestion et la protection du patrimoine naturel.
- Le suivi du patrimoine naturel et l'amélioration des connaissances (suivis, études, inventaires, enquêtes ...).
- La médiation, l'animation et la communication.
- La concertation et l'appui aux porteurs de projet.
- La police de l'environnement, la surveillance du territoire et la réglementation.
- La coordination générale (gouvernance, gestion des ressources humaines, gestion financière et administrative, commande publique ...).



La répartition du budget selon les principales missions de la réserve est relativement satisfaisante et cohérente avec les axes de travail prioritaire du gestionnaire.

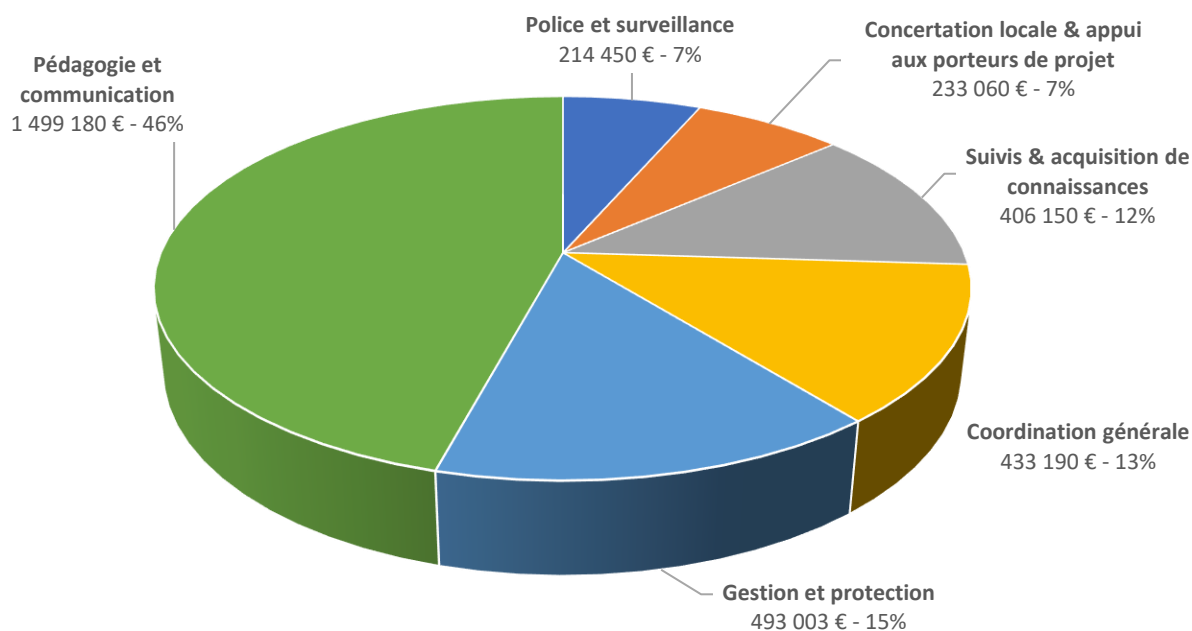


Figure 10 : répartition budgétaire par type d'actions

Cette répartition budgétaire reste néanmoins prévisionnelle et dépendante des moyens dont disposera le gestionnaire. Si les opérations réalisées en régie ne semblent pas menacées, de nombreuses actions, (étude, investissement...) font appel à des compétences extérieures, impliquant des prestations de fonctionnement ou d'investissement, non garanties dans l'état actuel du plan de financement. Le niveau de priorité défini pour chaque action, sera un des critères déterminants dans les choix de mise en œuvre, face au manque de moyens.

## 4.3. Plan de financement

Le budget prévisionnel de ce troisième plan de gestion est particulièrement ambitieux. A moyens constants, le gestionnaire n'aura pas la capacité de mener l'ensemble des actions inscrites sur ce premier quinquennat. Des arbitrages devront avoir lieu en fonction des financements obtenus, au regard des priorités fixées par le comité consultatif de la réserve.

**La recherche et l'obtention de nouveaux financements seront donc nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan de gestion.**

### 4.3.1. Les principaux financeurs

- **L'Etat**

La dotation annuelle de l'Etat (Ministère en charge de l'Environnement) est la principale subvention de la réserve naturelle.

Depuis 2009, le ministère met en œuvre un référentiel méthodologique pour la définition des dotations budgétaires des Réserve Naturelles Nationales. L'objectif de cet outil est de verser à chaque gestionnaire, une subvention annuelle composée d'une « dotation courante » couvrant la « gestion de base » de la réserve naturelle qui lui est confiée et, le cas échéant, une « dotation exceptionnelle » d'investissement (investissements lourds, relevant d'une situation particulière).

La dotation courante de chaque réserve naturelle est calculée sur la base de critères tels que la surface de la RN, son accessibilité, sa fréquentation, le degré d'intervention nécessaire sur les milieux naturels, la complexité des relations avec les acteurs locaux etc... Elle se traduit en moyens humains (nombre d'ETP) et financiers (€). Les achats de matériels courants liés à l'activités de base d'une réserve naturelle (jumelles, ordinateurs, véhicules ...) sont financés par cette dotation qui comprend une dotation aux amortissements.

Suite à l'extension du périmètre de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche en 2018, la dotation annuelle est passée de 226 500 € à 251 415€, **soit une augmentation de 10 %**.

En outre, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, la réserve naturelle a obtenu en 2021 et 2022, une subvention annuelle d'environ 26 900 € dédiée à l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). En revanche, il n'est aucunement garanti que cette subvention spéciale soit reconduite de manière pérenne.

Animateur du site Natura 2000 B'1 qui recouvre entre autres, l'ensemble des gorges de l'Ardèche et du pont d'Arc, le SGGA bénéficie de crédits supplémentaires (Etat et Europe) intervenants pour partie sur la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche (Suivi annuel des chauves-souris, écotourisme, étude du domaine vital du Vautour percnoptère en 2021, 80 % du poste de la chargée de mission, animant des thématiques connexes avec la réserve : sport de nature, manifestation...). Des contrats Natura 2000 pourraient être également engagés au sein de la réserve naturelle (protection de cavités pour les chauves-souris, îlots de vieux bois, arbres sénescents...) en cohérence avec les objectifs de gestion de la réserve.

**Remarque :** Une incertitude règne actuellement (2022) sur la mobilisation des crédits Européens par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (en lien avec le transfert de compétence (loi 3DS) entre l'Etat et la Région sur l'appel des fonds européens agricoles pour le développement rural – FEADER). La Région n'a pas souhaité, pour l'heure, fléchir de crédits sur les sites Natura 2000, comme le prévoit ces fonds européens. Ce choix impliquerait la suppression des aides aux postes Natura 2000 et la perte des crédits associés. Cette situation pourrait également avoir des conséquences importantes sur la mise en œuvre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles de l'Ardèche, dont l'animation sur le terrain, est mutualisée avec la politique Natura 2000.

- **Le Département de l'Ardèche**

Par le biais de sa politique 'Espace naturel sensible' le département de l'Ardèche finance de multiples actions dans les gorges de l'Ardèche (Convention Ardèche Nature - CAN), prévues au document unique de gestion, rédigé en commun pour le site Natura 2000 et l'ENS des gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc.

Généralement définie pour 3 ans (ex : CAN 2017-2019), la Convention Ardèche Nature prévoit le cofinancement (30 à 70 %) des actions proposées par le gestionnaire, pour un montant total de 150 000 € sur 3 ans, repartis selon trois volets :

- Connaissance, suivi et préservation
- Accueil du public, sensibilisation & communication
- Animation du site ENS et N2000 (20 % du poste de la chargée de mission)

**Remarque :** le Département de l'Ardèche a engagé en 2021 l'élaboration de son nouveau Schéma départemental des Espace Naturel Sensible (stratégie décennale), duquel découlera les prochaines conventions avec les gestionnaires des site ENS de l'Ardèche. La durée des conventions, les modalités de financements (taux de participation, éligibilité des actions...) et les montants alloués seront probablement connus fin 2022. Dans l'attente de son nouveau schéma, le département de l'Ardèche a réduit sa subvention 2022 au SGGA, à 34 447 €, pour l'essentiel dédiée au cofinancement des actions de médiation et de communication (écogardes, projet pédagogique scolaire, programme d'animations grand public) et au cofinancement du poste de la chargée de mission ENS/N2000.

Adhérent au SGGA, il verse également une cotisation statutaire chaque année.

- **Le Département du Gard**

En tant qu'adhérent du SGGA, le Département du Gard verse une cotisation statutaire chaque année. IL intervient également ponctuellement sur des financements d'actions qui lui sont proposées par le SGGA.

- **Le SGGA (fonds propres)**

Le syndicat dispose de fonds propres permettant de cofinancer les actions menées au sein de la réserve, d'assurer la gestion des bivouacs et de couvrir les dépenses de fonctionnement et

d'investissement de la structure. En 2022, ces fonds sont constitués d'une part, des adhésions des communes (44 040€) et départements (221 625 €) et d'autre part, des recettes produites par la commercialisation des bivouacs, les publications et les animations. Quelques prestations de services viennent ponctuellement compléter ces recettes (études, expertises environnementales)

Une clé de répartition comptable permet de flécher les dépenses et recettes non affectées de la structure sur ses deux principaux postes : la réserve et les bivouacs.

Le plan de financement présenté ci-dessous, est construit sur la base des financements accordés en **2022** à la réserve naturelle, par les principaux financeurs. Il représente donc une base concrète pour la construction des futurs plans de financement annuels dédiés à la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve. En outre, il ne garantit pas le maintien en l'état de ces financements.

Financeurs		Montants				Part totale	Total
		Fonctionnement	%	Investissement	%		
Etat	Dotation RNN	251 415,00 €	47%	36 935,00 €	30%	48%	315 282,00 €
	Subvention EEDD	26 932,00 €	5%				
CD07	Participation statutaire* & CAN	115 583,15 €	21%			17%	115 583,15 €
CD30	Participation statutaire* & subvention dédiée RN	26 970,00 €	5%			4%	26 970,00 €
SGGA	Participation statutaire* des communes*	20 478,60 €	4%			3%	20 478,60 €
	Autres fonds propres*	97 048,25 €	18%	85 585,36 €	70%	28%	182 633,61 €
<b>TOTAL</b>		<b>538 427,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>122 520,36 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>660 947,36 €</b>

Tableau 5 : Moyens financiers affectés à la réserve naturelle (cf BP SGGA et RNNGA 2022)

\*les montants indiqués correspondent à la part de ces contributions, affectée à la Réserve, selon la clé de répartition comptable du SGGA (soit 46,5%).

### 4.3.2. Autres sources de financement potentielles

De nouvelles sources de financement doivent être envisagées pour permettre de développer les moyens financiers de la structure, *a fortiori*, ceux du plan de gestion de la réserve naturelle. Les points suivants présentent plusieurs perspectives :

- La labélisation Grand site de France des Gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc permettrait au gestionnaire de solliciter de nouveaux crédits de l'Etat, de la Région voire de l'Europe. La superposition des entités Réserve et Grand site, permet

*Plan de gestion 2022-2031 de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche*

*Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche*

*Tome II – Programmation de la gestion 2022-2026*

d'envisager la mutualisation de moyens financiers sur des axes de travail communs (Suivi et gestion de la fréquentation, gestion des réseaux de sentiers de randonnées, des infrastructures d'accueil et de médiations : espaces et mobilier pédagogiques, Maison du site et de la réserve, écocogarderie etc...).

- L'adhésion de nouvelles collectivités aux SGGA (EPCI, communes) et l'augmentation des contributions statutaires seraient également une perspective à envisager.
- L'étude de 2015 sur la valeur ajoutée de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche (Heinrich, B., RNF 2015<sup>1</sup>), a permis d'estimer à 15,62 %, les retombées socio-économiques liées à la gestion conservatoire de la réserve naturelle, démontrant le réel impact de la réserve sur l'attractivité touristique du territoire. L'étude conclue en proposant plusieurs pistes de nouveaux mécanismes de financement dont pourrait bénéficier le gestionnaire de la réserve, comme par exemple, un pourcentage des taxes de séjours prélevées sur le territoire (3 500 000 nuitées marchandes x 0,70 € (taxe de séjour) x 15,62 % = **382 690 € qui pourrait être reversés au SGGA**. L'étude ouvre également la voie vers la mise en place d'une écocontribution volontaire ou la mise en place de redevance ou de licence.

<sup>1</sup>Heinrich B., 2015. Valeurs ajoutées des réserves naturelles. Le financement durable des réserves naturelles françaises : Étude de Cas de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche. Vertigo Lab, RNF. 52 pages.

- **L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**

Le développement des collaborations avec l'Etablissement public territorial de bassin de l'Ardèche dans la mise en œuvre des actions ciblant la rivière permet d'envisager la contribution financière de l'Agence de l'eau RMC.

En outre, l'agence de l'eau propose régulièrement des appels à projet qui selon les objectifs et conditions d'éligibilité, pourraient permettre au SGGA de subventionner certains projets.

- **Les appels à projets**

De multiples structures françaises, tels que l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), La fondation du patrimoine, la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence nationale de la recherche (ANR), proposent régulièrement des appels à projet sur l'étude ou la préservation de l'environnement et de la biodiversité, qui selon les critères d'éligibilité, pourraient permettre d'engager certaines actions dans la réserve. Le SGGA doit maintenir une veille sur ces appels à projet et développer sa capacité (temps agent dédié) à répondre rapidement à ces opportunités.

- **L'écoparticipation**

En 2019 et 2020, le SGGA proposait aux visiteurs qui passaient une nuit sur les bivouacs de verser une contribution volontaire via « l'arrondi » sur l'achat d'une nuitée bivouac. Cette première expérience a ensuite été développée avec l'appui de l'office du tourisme des gorges de l'Ardèche, qui, par l'intermédiaire d'une communication sur son site internet, propose désormais aux clients des bivouacs, de participer au financement d'actions de conservation.

- **Le mécénat d'entreprises**

Encore non expérimenté par le SGGA, le développement de mécénat avec des entreprises locales, régionales voire nationales pourraient être envisager. Sa mise en œuvre demande en revanche un savoir-faire et des ressources humaines dédiées.





